KPMG
cutting through complexity

Val de SARTHE
Communauté de communes

Communauté de Communes du Val de Sarthe

Schéma de Développement Communautaire

Sommaire

I. Quelle démarche ? 2

II. Diagnostic territorial 5

A) Eléments de cadrage statistique 7

B) Analyse subjective des enjeux du territoire 15

C) Scénarios Retenus 28

III. Actions retenus pour le mandat 32

IV. Annexes 39

A) Bilan du projet de territoire 2008-2014 40

B) Enquête population 44

C) Fiches actions détaillées 68

D) Prospective financière 104

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

KPMG

cutting through complexity

I. Quelle démarche ?

Croissance des Communes

Le projet de territoire ?

C'est un document stratégique par lequel une collectivité définit son projet en matière de développement social, économique et culturel. Ce document, qui fait office de feuille de route pour l'intercommunalité, permet d'appréhender les nouveaux enjeux et de « fixer le cap » pour les années à venir.

Etape 1

Mobilisation et analyse territoriale

- Lancer les études en présentant les objectifs, enjeux, et calendriers détaillés.
- Caler les modalités d'association des élus, des partenaires institutionnels, et des acteurs locaux afin de bâtir une stratégie de projet partagée.
- Synthétiser et retranscrire de manière pédagogique les éléments dynamiques du diagnostic.
- Solliciter les maires et un certain nombre de partenaires de la Communauté de communes afin d'identifier, avec eux, les enjeux les plus porteurs pour la démarche.
- Solliciter les acteurs locaux pour partager les perspectives d'évolution de l'EPCI et leurs incidences sur les projets territoriaux.

Etape 2

Définitions d'objectifs et d'axes stratégiques

- Faire émerger les lignes de force de la stratégie : comment souhaite-t-on voir évoluer le territoire ? Quelle vision politique, quelles valeurs souhaite-t-on promouvoir ?
- Coconstruire les scénarios de développement possibles.
- Evaluer les compétences et modes d'organisation à faire évoluer.

Etape 3

Déclinaison d'un plan d'action

- Décliner le projet de territoire en un plan d'actions concret et réaliste.
- Traduire ces actions dans une prospective financière à 5 ans.
- Proposer des outils de suivi et d'évaluation qualitatifs et quantitatifs permettant une bonne mesure des résultats par rapport aux objectifs fixés.
- Proposer un ajustement du pacte financier.
- Finaliser puis restituer le projet de territoire

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Calendrier de mise en oeuvre

L'ensemble de la démarche était suivi puis validé par :

Un Comité de Pilotage
Composé des maires de l'ensemble des communes du territoire ainsi que du Président de l'intercommunalité

Etape 1 (décembre 2014 – février 2015)

- Cadrage avec les instances de conduite de l'étude
- Mobilisation de l'ensemble des conseils lors d'une réunion plénière de lancement
- Analyse statistique et documentaire
- Bilan du précédent schéma de développement communautaire
- Entretiens prospectifs avec les maires, et entretiens téléphoniques
- Synthèse et rédaction
- Restitution du diagnostic

Etape 2 (février – avril 2015

- Forum des élus
- Réalisation d'une enquête auprès de la population
- Ateliers avec les Vices présidents de la Communauté et déclinaison des actions
- Sélection avec le Comité d'orientation des priorités du projet de territoire

Etape 3 (avril – juin 2015)

- Déclinaison des priorités en un plan d'action concret, réaliste et chiffré
- Prospective financière
- Arbitrages du Comité d'orientation
- Restitution finale mutualisée à l'ensemble des conseils

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

KPMG

cutting through complexity

II. Diagnostic territorial

Quelle démarche ?

Quels objectifs ?

Afin d'imaginer les solutions de demain il est nécessaire de comprendre les enjeux d'aujourd'hui. Etablir un diagnostic territorial avait pour objectif de :

- ❑ **cerner les principaux enjeux de la Communauté de communes de Val de Sarthe, qu'ils soient d'ordre financiers, humains, environnementaux, etc.,**
- ❑ **mettre en lumière de manière pédagogique les dynamiques territoriales méritant afin d'alimenter les débats nécessaires à la mise en place du projet.**

Quelles méthodes ?

- ❑ **Plusieurs entretiens avec l'ensemble des maires du territoire, les représentants de leurs services (souvent les DGS ou secrétaires de mairie) ainsi que le personnel de la Communauté de communes.**
- ❑ **Une analyse des documents disponibles ayant été réalisés au cours des cinq dernières années.**
- ❑ **Des analyses statistiques ciblées.**

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

KPMG
cutting through complexity

II.
A) Eléments de cadrage statistique

Croissance des Communes

Evolution démographique des communes du Val de Sarthe

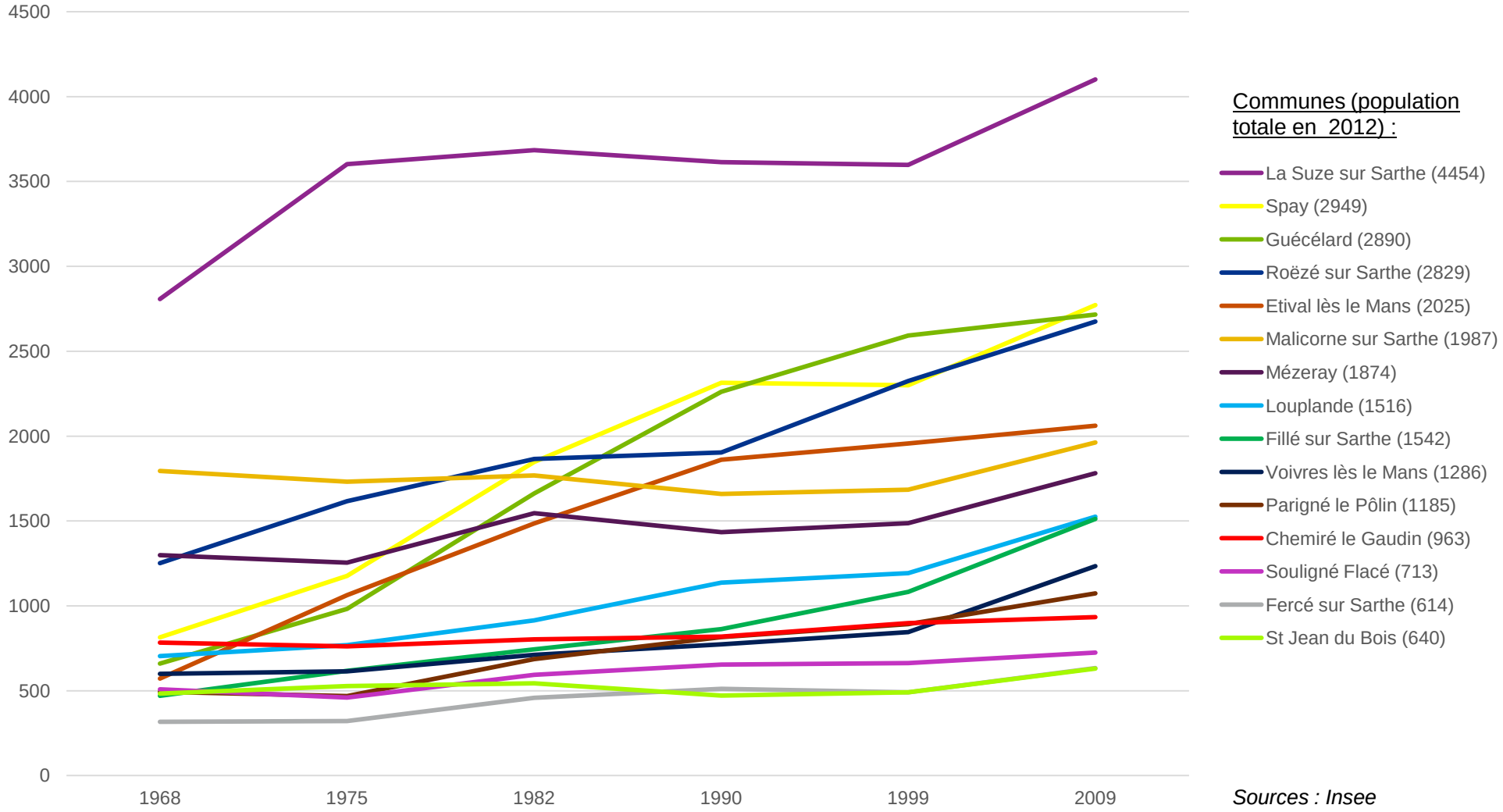

Sources : Insee

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Croissance des Communes

Evolution démographique des communes du Val de Sarthe (indice en base 100)

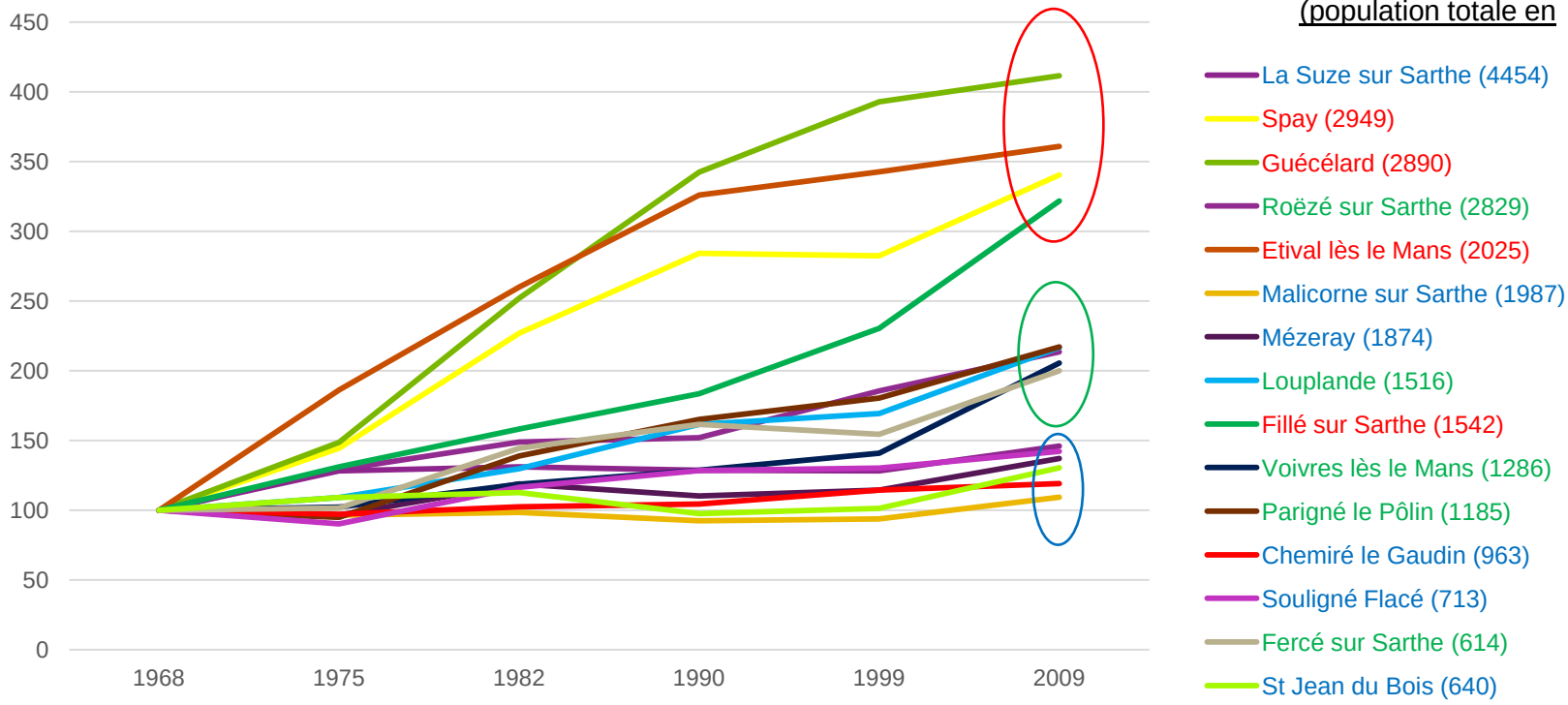

Qu'est ce qu'un indice en base 100 ?

- Le **base 100** est une technique de calcul permettant de comparer l'évolution de titres de valeurs différentes en rapportant à 100 leurs valeurs à une date donnée, ici la date initiale (soit 1968).

Trois blocs démographiques distincts :

- **La population du premier bloc, situé à l'Est du territoire a fortement augmenté en 40 ans,** elle a été jusqu'à quadrupler pour la commune de Guécélard.
- **Ce sont les communes les plus à l'Ouest du territoire qui ont connu l'évolution démographique la moins importante** (3ème groupe). Le solde démographique demeure néanmoins aujourd'hui positif par rapport à 1968.

Source : Insee

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Les logiques de développement : structure de la démographie par âge en 2009

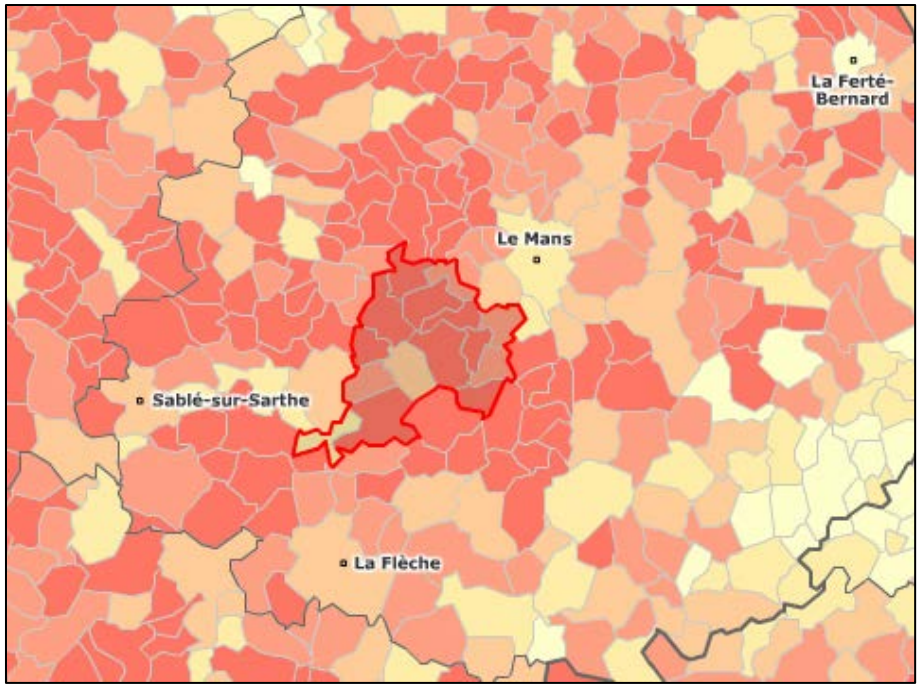

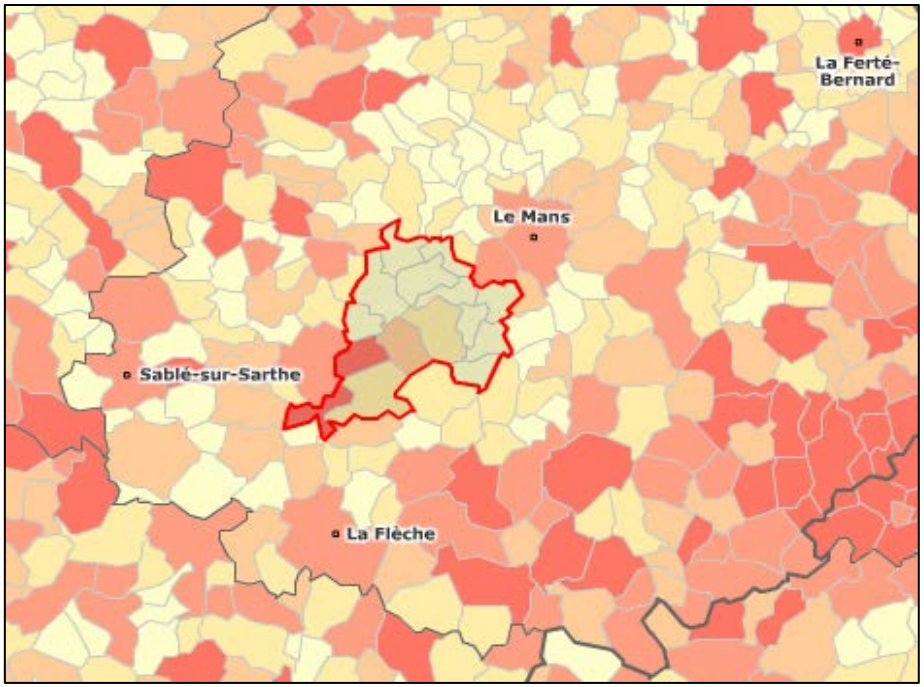

Part des moins de 20 ans (en %)

28,2
25,7
23,3
20,2

source : Insee, RP2009 exploitation principale

Si **la part des moins de 20 ans est globalement bien répartie** sur l'ensemble du territoire, il apparait en revanche **que la part de la population âgée a tendance à se concentrer dans l'Ouest** de la Communauté de communes.

Part de la population âgée de 75 ans ou plus (en %)

12,7
9,6
7,5
5,6

source : Insee, RP2009 exploitation principale

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Catégories Socioprofessionnelles

Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

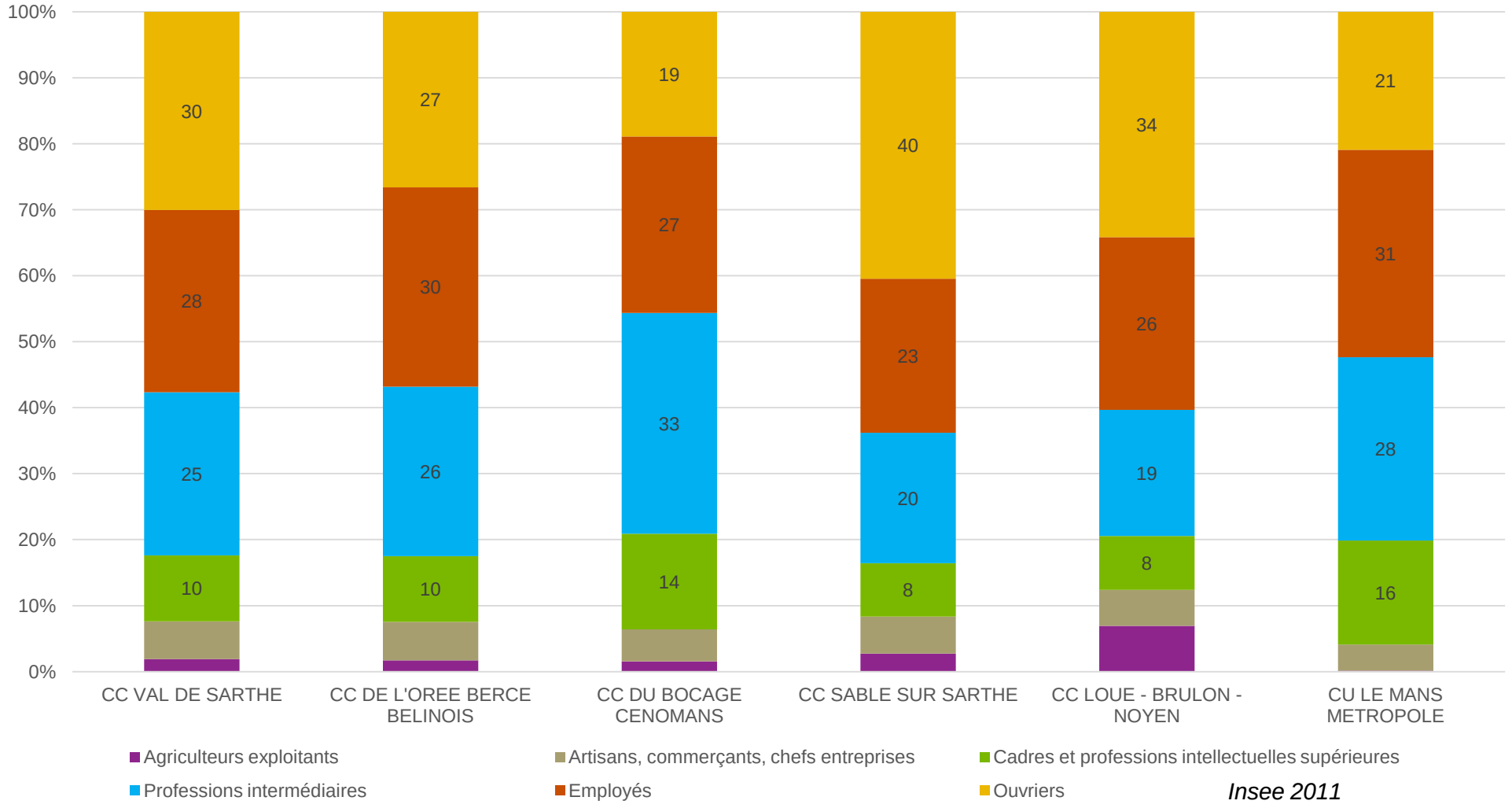

Insee 2011

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Bassins d'emploi : concentration de l'emploi

Indicateur de concentration de l'emploi (Nombre d'emplois pour 100 actifs)

Collectivités	2006	2011
Communauté de communes du Val de Sarthe	**55**	**49**
Communauté de communes de Sablé sur Sarthe	113	118
Communauté urbaine Le Mans Métropole	122	123
Communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois	43	44
Communauté de communes du Bocage Cénomans	28	32
Communauté de communes du Pays de Loué – Brûlon – Noyen	65	63

Définition de l'indicateur de concentration de l'emploi :

Cet indicateur permet d'informer sur l'attractivité du territoire. Il mesure le rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire sur le nombre de résidents qui en ont un.

- Entre 2006 et 2011 **l'indicateur de concentration de l'emploi a diminué sur le territoire**, on trouvait 55 emplois pour 100 actifs en 2006 contre 49 emplois en 2011.
- **Cette baisse peut s'expliquer principalement par la proximité du Mans** qui concentre l'emploi sur son territoire et draine de plus en plus d'actifs du Val de Sarthe.
- Malgré cette baisse, la Communauté de communes du Val de Sarthe est **encore pourvoyeuse d'emplois** par rapport aux autres Communautés jouxtant Le Mans Métropole

Sources : Insee

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Evolution de la richesse du territoire : variation du revenu médian par Unité de Consommation (UC) entre 2006, 2008 et 2010

Revenu médian par UC en 2006

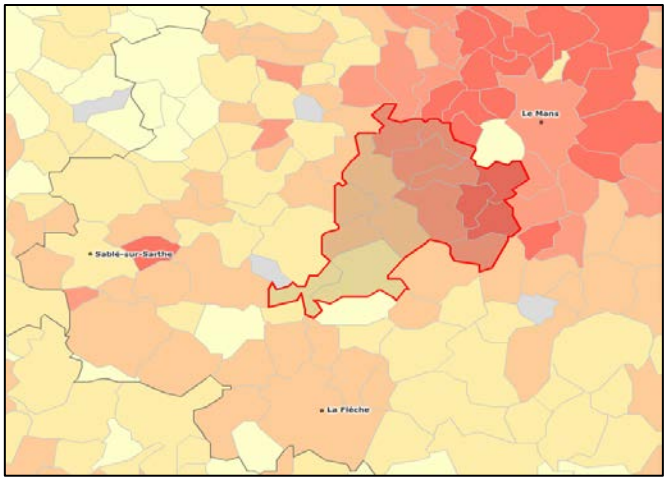

Revenu médian par UC en 2008

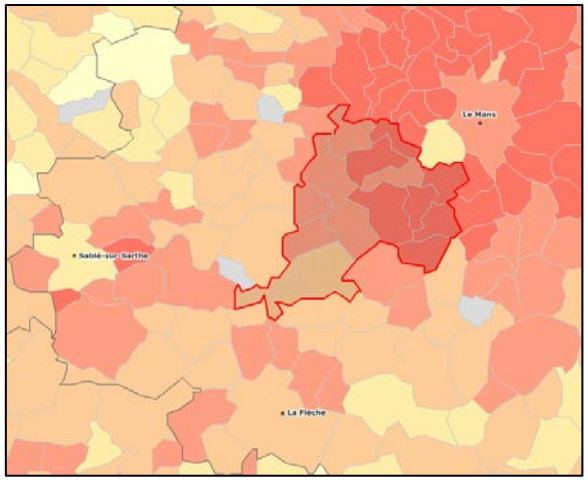

Revenu médian par UC en 2010

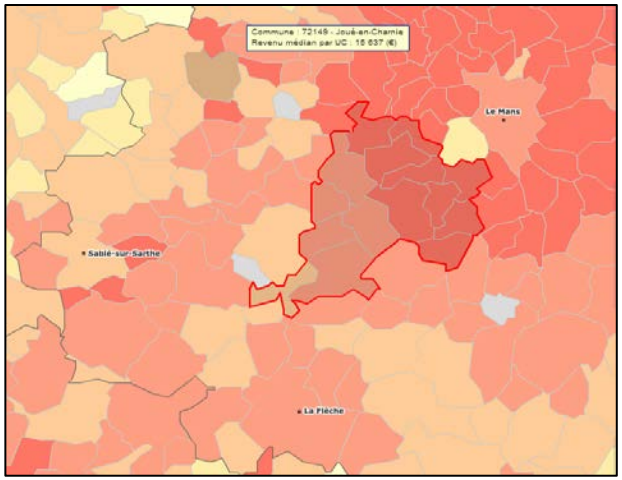

Définition Unité de Consommation (UC) :

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).(INSEE)

Des niveaux de revenus inégaux :

- Il est encore une fois possible de constater l'inégalité entre l'Est et l'Ouest du territoire. Alors que **les ménages les plus riches se trouvent à l'Est**, à proximité du Mans Métropole, **les ménages les plus pauvres sont davantage concentrés dans l'Ouest**.

Revenu médian par Unité de Consommation (euros)

- 18 487
- 16 689
- 15 412
- 14 185
- N/A

source : Insee ; DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Bassin d'emploi

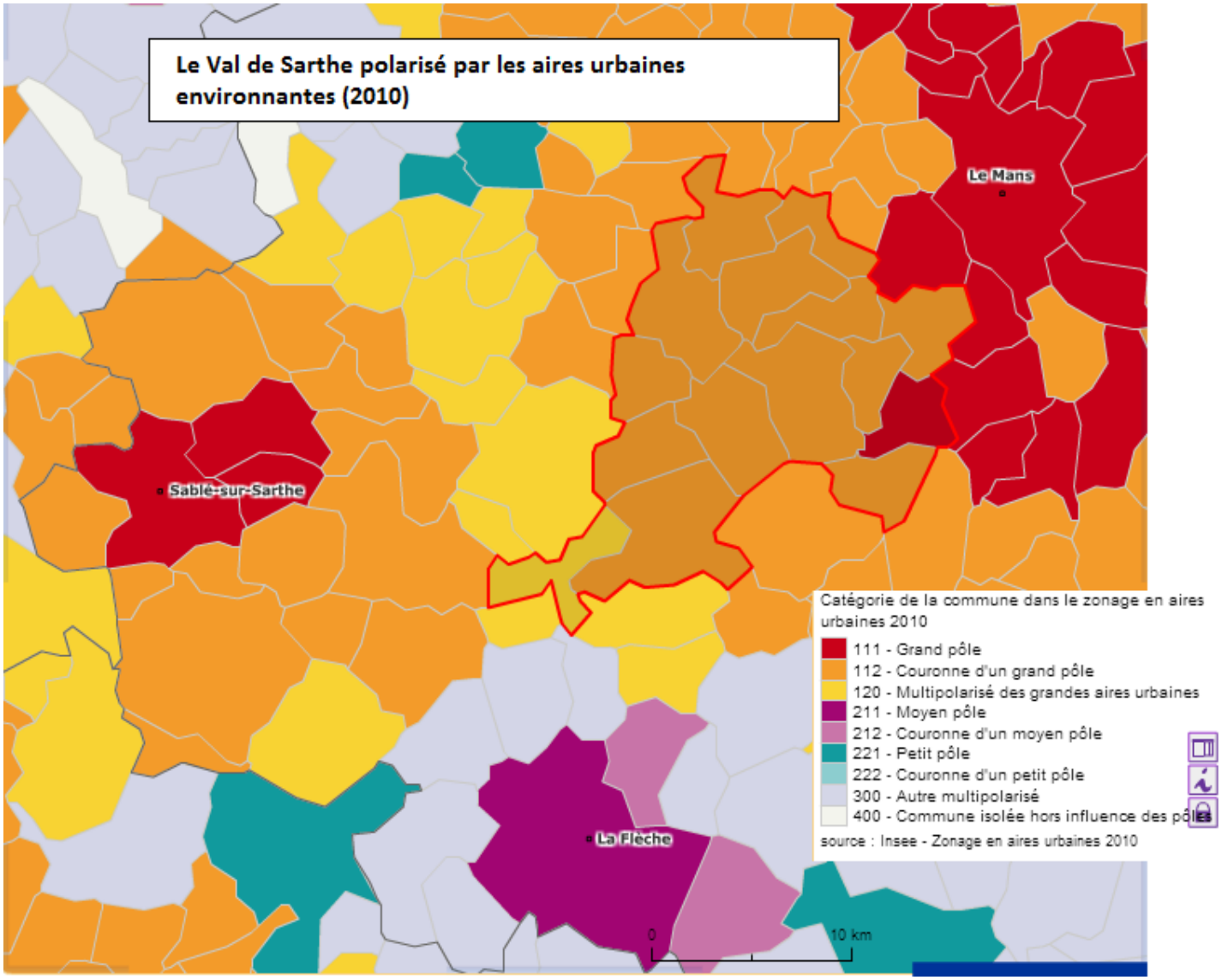

Définition Aire Urbaine (INSEE) :

Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Il apparaît que la Communauté de communes du Val de Sarthe est presque **intégrée dans sa totalité à l'aire urbaine du Mans**, la commune de Guécélard est même comprise dans le « Grand pôle ».

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

KPMG
cutting through complexity

II.
B) Analyse subjective des enjeux du territoire

Quelle démarche ?

Quels objectifs ?

La description qui est faite du territoire dans les pages suivantes ne constitue pas à proprement parler un « diagnostic ». Elle n'a pas été réalisée sur la base d'analyses statistiques ou d'observations scientifiques, mais à partir d'entretiens menés avec les maires, souvent accompagnés d'adjoints ou de membres de leurs services. Elle ne vise donc pas à dresser un état des lieux complet ni même parfaitement objectif.
Son propos est simplement de dresser un panorama subjectif du territoire en insistant sur les éléments potentiellement porteurs de changements (les « signaux faibles ») pour l'avenir. En cela elle n'est que le reflet des propos tenus par nos différents interlocuteurs.
Par la suite, sa vocation a été de nourrir les travaux menés en vue d'établir une stratégie pour le territoire.

Quelles méthodes ?

L'ensemble des entretiens auprès des élus du territoire et de leurs services s'est déroulé durant la première quinzaine du mois de février 2015.
Il était demandé aux élus et services de rapporter les grandes évolutions qui, selon eux, ont marqué le territoire du Val de Sarthe depuis 15-20 ans, de mettre en lumière les grands enjeux qui ont concerné et/ou qui concernent toujours la collectivité et ses habitants.
A partir de ces entretiens, une synthèse a été réalisée à partir de laquelle il a été possible d'identifier 7 thématiques.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Les thématiques importantes

Sept grandes thématiques sont apparues sur le territoire

- Evolution démographique
- Evolution des activités économiques et des bassins d'emploi
- Attractivité du territoire
- Identité territoriale
- Evolution du paysage institutionnel
- Bassins de vie et mobilités
- Lien social

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Analyse subjective des enjeux du territoire

Enjeux Démographique :

Croissance des communes :

Depuis 40 ans, le territoire a connu **une croissance démographique importante** et continue.

- Cette **croissance s'avère cependant inégale**. Alors que les communes de plus de 1000 habitants ont connu une forte hausse de leurs populations ces 30 dernières années, certaines petites communes ont eu tendance à voir leur courbe démographique stagner.
- Une croissance qui semble s'expliquer majoritairement par **la proximité du Mans.** Alors que les communes proches du pôle urbain ont vu leurs populations pratiquement doubler en 30 ans (notamment Spay, Guécélard ou encore Etival-lès-le-Mans), les communes les plus éloignées n'ont pas bénéficié de cette attraction.
- Ce phénomène est cependant moins évident aujourd'hui. Avec l'élargissement de la métropole mancelle, **les communes en 2ème et 3ème couronne de l'intercommunalité attirent de plus en plus.**
- Avec la crise, la croissance de la population a connu un **ralentissement, mais se poursuit** avec une demande de constructions nouvelles qui reste, ponctuellement, élevée.

Plusieurs raisons expliquent l'attractivité du territoire :

- Tout d'abord **les prix du foncier** qui restent inférieurs à ceux pratiqués dans la Métropole,
- Le cadre de vie est également un argument décisif. Beaucoup de gens apprécient de « **vivre à la campagne** » et recherchent « la nature » et surtout « la tranquillité ».
- **La proximité du Mans** : alors que les communes les plus éloignées sont seulement à 30 minutes en voiture de la ville, les plus proches y ont parfois accès en moins de 15 minutes
- Pour les communes au Sud-Est de l'intercommunalité, l'argument géographique est particulièrement mis en avant. Ces espaces se trouvent en effet **au carrefour de plusieurs pôles structurants** (Le Mans, la Flèche, Sablé), ce qui est attractif pour les ménages où les deux conjoints travaillent dans deux bassins d'emplois différents.

Si les populations demeurent jeunes, certaines communes sont néanmoins confrontées à un **phénomène de vieillissement**.

- Les jeunes ménages qui se sont installés il y a 10 ans appartiennent aujourd'hui à une tranche d'âge différente (40-55 ans).
- Sur certains territoires (comme Guécélard ou encore Etival-lès-le-Mans), les **opérations de logements locatifs** ont permis de faire revenir de jeunes couples.
- Par ailleurs, on constate l'installation de personnes qui avaient grandi sur le territoire mais étaient partis, vivre, un temps, ailleurs.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Analyse subjective des enjeux du territoire

Evolution des activités économiques et des bassins d'emploi :

Les activités et les bassins d'emplois :

Les activités économiques du territoire apparaissent aujourd'hui en **situation de fragilité**.

- Le tissu industriel a été **particulièrement touché par la crise économique de 2008**. Encore aujourd'hui certaines usines sont contraintes de se séparer d'une partie de leur personnel (c'est par exemple le cas à Spay, Malicorne-sur-Sarthe ou La Suze-sur-Sarthe).
- Ce constat n'est, bien sûr, pas juste partout et, ponctuellement, on observe de très belles réussites économiques dont une partie est accompagnée par la politique de la communauté de communes avec des aménagements de parcs d'activité notamment.
- Les activités tertiaires demeurent faiblement représentées.
- A l'inverse, la surface agricole se maintient bien que le nombre d'exploitants diminue.

Les emplois perdus sur le territoire sont, pour partie, **compensés par les évolutions des bassins d'emploi du Mans, de la Flèche ou encore de Sablé** ; ainsi que par des créations ou développements d'entreprises de taille modeste sur le territoire.

- Dans la majorité des communes du territoire, les populations actives travaillent sur ces bassins d'emploi. Si dans l'Ouest et le Sud-Ouest, les actifs se tournent vers Sablé et la Flèche, voire, parfois, Angers, il apparait que **dans la grande majorité des cas, les populations travaillent au Mans.**

Ces vingt dernières années, **les migrations journalières se sont multipliées**, faisant des axes routiers principaux des enjeux de politiques d'aménagement particulièrement importants.

- En dépit du développement des transports publics (ligne de bus, train), une partie du territoire pâtit du manque de desserte vers le Mans (à Guécélard par exemple) ou de difficultés de circulation liées au trafic (exemple à Louplande).
- Dans toutes les communes, la voiture demeure le premier moyen de locomotion pour la population de l'intercommunalité, mais depuis quelques années, un phénomène de covoiturage apparait. Des aires spontanées voient le jour (ex. : devant le Super U).

Les commerces et l'artisanat :

Globalement, de nombreuses communes du Val de Sarthe éprouvent de **grandes difficultés à maintenir leurs commerces de proximité** en place.

- Cela s'explique tout d'abord par **la proximité du Mans**. De nombreux actifs effectuant le trajet quotidiennement profitent de celui-ci pour faire leurs courses dans les pôles commerciaux de la métropole mancelle. Ceci est considéré, à tort ou à raison, à la fois comme **un gain de temps mais également d'argent** puisque les prix pratiqués par les petits commerces sont souvent supérieurs à ceux des grandes surfaces.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Analyse subjective des enjeux du territoire

Evolution des activités économiques et des bassins d'emploi :

La **situation est cependant inégale.** Alors que ce phénomène touche de nombreuses communes sur le territoire, certaines parviennent à maintenir leurs commerces voire parfois, les développent (la Suze-sur-Sarthe, Roëzé-sur-Sarthe, Spay …).

- Cette inégalité est due à de nombreux facteurs : taille de la commune, éloignement des grands pôles commerciaux, effet d'entrainement entre plusieurs commerces … mais il est difficile d'identifier des facteurs de réussite ou d'échec pertinents de manière homogène sur le territoire.
  - Ainsi certaines communes, malgré leurs tailles restreintes, sont parvenues à garder un tissu commercial satisfaisant (c'est le cas notamment de Malicorne-sur-Sarthe, ou encore de Chemiré-le-Gaudin).
- Il existe sur le territoire un attachement fort aux commerces de proximité, perçus comme un rempart contre la « mort lente » à laquelle serait vouée les plus petits villages. Face au phénomène d'évasion commerciale existant, plusieurs élus ont exprimé leurs **inquiétudes quant à la pérennité de ces services essentiels.**

Dans le sillage du développement démographique, **l'artisanat semble s'être bien maintenu** au cours des dernières années. Parfois, celui-ci a même progressé (comme à Roëzé-sur-Sarthe).

- Cependant, certaines communes sont aujourd'hui confrontées à la difficulté de maintenir leurs artisans sur leurs territoires, faute de locaux pouvant être mis à disposition ou de services nécessaires à l'exercice de leurs activités. C'est notamment le cas de communes comme Etival-lès-le-Mans ou encore Voivres-lès-le-Mans.

Un phénomène nouveau semble également se développer : **le travail à domicile** (tout spécialement à Parigné-le-Pôlin et à Souligné-Flacé). De nombreuses communes recensent de plus en plus d'habitants qui travaillent à partir de chez eux ou qui démarrent leurs entreprises depuis leurs domiciles.

- Ainsi, l'enjeu de l'accessibilité à internet (et particulièrement à la fibre) est important dans plusieurs communes.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Analyse subjective des enjeux du territoire

Attractivité du territoire:

Une zone récréative du Mans :

Le territoire du Val de Sarthe dispose aujourd'hui **de nombreuses ressources.**

- **Les sentiers de randonnées** attirent de plus en plus de marcheurs, cyclistes et cavaliers dans un rayon qui dépasse largement les frontières communautaires. Le phénomène s'est particulièrement accentué ces 10 dernières années.
- Le musée de France Espace Faïence de Malicorne-sur-Sarthe propose des animations qui contribuent à l'attractivité du territoire.
- De manière générale, les attentes de la population en matière de loisirs sont croissantes.
- Depuis plusieurs années, sur certaines communes se sont développées des activités de loisirs et de tourisme (MoulinSart, base de loisirs à Spay) pour répondre à cette demande.
- **Cette attractivité est cependant limitée**, sauf à de rares occasions, aux alentours géographiques du Mans. Il s'agit d'un tourisme de proximité – à la journée - avec des populations qui viennent profiter de « la tranquillité » du territoire durant le week-end. Depuis 10 ans, certaines communes constatent même le développement de formes de tourisme marchand.

La plupart des communes ont exprimé le souhait de **développer leurs atouts naturels**. L'idée n'est pas tant de vouloir se positionner en tant que « zone récréative du Mans » mais plutôt d'offrir à leurs habitants des possibilités de loisirs le week-end et ainsi participer à l'entretien d'une « identité rurale autour de villages».

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Analyse subjective des enjeux du territoire

Identité territoriale :

Identité périurbaine ou rurbaine :

La proximité du Mans est un facteur clé pour comprendre l'identité du territoire.

- Cette attractivité concerne l'emploi mais également les services (culturels et commerciaux notamment). Le Val de Sarthe s'inscrit dans les « environs immédiats du Mans » et se définit ainsi comme **un territoire périurbain.**
- Si le phénomène de périurbanisation n'est pas nouveau, il semble s'être accéléré depuis 20 ans avec l'arrivée de populations originaires de milieux urbains.

Un territoire qui apparait néanmoins comme **fragmenté.**

- Si le phénomène de périurbanisation est globalement diffus dans l'ensemble du territoire, il est à noter que le **niveau d'intégration des communes dans la périphérie du Mans est inégal.**
- Les communes les plus proches du Mans (Spay, Etival-lès-le-Mans, Guécélard ou encore Voivres-lès-le-Mans) sont ainsi particulièrement bien reliées à la Métropole et sont très marquées par la périurbanité.
- En revanche, les communes les plus éloignées sont davantage empreintes de ruralité et, bien qu'elles s'inscrivent dans la zone d'attraction du Mans, elles sont suffisamment éloignées pour également connaître l'attrait d'autres pôles urbains (Sablé, la Flèche). C'est le cas notamment de Malicorne-sur-Sarthe, Mézeray ou encore St-Jean-du-Bois.

Au-delà de cette fragmentation, un discours dominant professe **l'attachement à une « identité rurale », ou bien « rurbaine »,** et se méfie de la qualification de « périrubain ».

Identités communales et identité communautaire :

Le territoire est marqué par **de fortes identités communales**

- Pour de nombreux élus, la commune est le symbole de la proximité, véritable fabrique du lien social.
- Parallèlement, on constate une hausse de l'inquiétude quant à la disparition de la commune comme échelon politique pertinent.

L'identité intercommunale peine à voir le jour.

- Une part notable de la population ne semble pas être animée d'une « identité intercommunale » propre au Val de Sarthe.
- L'intercommunalité peut être perçue davantage comme un découpage territorial administratif que comme un découpage identitaire. Par ailleurs, la diversité du territoire, la fragmentation des bassins de vie et des bassins d'emplois contribuent à l'idée d'une **identité qui serait artificielle.**
- Il existe chez une partie des élus la crainte que le développement de l'intercommunalité implique une **perte de proximité.**

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Analyse subjective des enjeux du territoire

Evolution du paysage institutionnel :

Depuis 2011, quatre communes ont rejoint la Communauté du Val de Sarthe : Spay, Guécélard, Malicorne-sur-Sarthe et Mézeray.

- Plusieurs communes s'accordent sur une forme de cohérence territoriale de la Communauté de communes. Néanmoins plusieurs autres déplorent **le « manque de logique du découpage » actuel.** Certains se sentent isolés du reste de l'EPCI, d'autres constatent des limites administratives là où il existe des formes de lien social (notamment entre Etival-lès-le-Mans et la commune de Saint-Georges -du-Bois).

Dans cette même logique de périmètres, plusieurs élus expriment le sentiment de se trouver « dans un engrenage qui va vers la disparition des communes ».

- Cette impression est nourrie :
  - par tout un **contexte législatif** → incitation à la création de communes nouvelles, rehaussement du seuil minimum de population des communautés de communes, extension des compétences communautaires obligatoires,
  - par l'accroissement des difficultés de gestion des collectivités, en lien avec la **raréfaction de leurs ressources**,
  - par le **désengagement de l'Etat** sur des missions qu'il assurait traditionnellement pour les collectivités.
- A contrario, notons que certaines communes ont exprimé leur intérêt pour la mise en place de communes nouvelles.

Pour certains, **la montée en puissance de l'échelon communautaire** ne facilite pas le maintien d'une **« proximité »** entre la collectivité et les habitants et l'implication des citoyens dans la vie publique → « on ne s'engage pas de la même manière pour monter un barnum au sein de la communauté de communes ou pour une commune ».

Il apparait également une **forme d'incompréhension quant aux orientations du SCOT** qui privilégient une construction territoriale autours de pôles structurants (Le Mans, La Flèche et Sablé mais également La Suze comme pôle secondaire).

- Certaines communes ont le sentiment d'une « artificialisation » de ces pôles structurants et craignent qu'elle implique la désertification des autres communes et la perte d'une partie des services de proximité.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Analyse subjective des enjeux du territoire

Evolution du paysage institutionnel :

Depuis 2011, quatre communes ont rejoint la Communauté du Val de Sarthe : Spay, Guécélard, Malicorne-sur-Sarthe et Mézeray.

- Plusieurs communes s'accordent sur une forme de cohérence territoriale de la Communauté de communes. Néanmoins plusieurs autres déplorent **le « manque de logique du découpage » actuel.** Certains se sentent isolés du reste de l'EPCI, d'autres constatent des limites administratives là où il existe des formes de lien social (notamment entre Etival-lès-le-Mans et la commune de Saint-Georges -du-Bois).

Dans cette même logique de périmètres, plusieurs élus expriment le sentiment de se trouver « dans un engrenage qui va vers la disparition des communes ».

- Cette impression est nourrie :
  - par tout un **contexte législatif** → incitation à la création de communes nouvelles, rehaussement du seuil minimum de population des communautés de communes, extension des compétences communautaires obligatoires,
  - par l'accroissement des difficultés de gestion des collectivités, en lien avec la **raréfaction de leurs ressources**,
  - par le **désengagement de l'Etat** sur des missions qu'il assurait traditionnellement pour les collectivités.
- A contrario, notons que certaines communes ont exprimé leur intérêt pour la mise en place de communes nouvelles.

Pour certains, **la montée en puissance de l'échelon communautaire** ne facilite pas le maintien d'une **« proximité »** entre la collectivité et les habitants et l'implication des citoyens dans la vie publique → « on ne s'engage pas de la même manière pour monter un barnum au sein de la communauté de communes ou pour une commune ».

Il apparait également une **forme d'incompréhension quant aux orientations du SCOT** qui privilégient une construction territoriale autours de pôles structurants (Le Mans, La Flèche et Sablé mais également La Suze comme pôle secondaire).

- Certaines communes ont le sentiment d'une « artificialisation » de ces pôles structurants et craignent qu'elle implique la désertification des autres communes et la perte d'une partie des services de proximité.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Analyse subjective des enjeux du territoire

Bassins de vie et mobilités:

Des bassins de vie éclatés :

La relative attractivité des commerces sur le territoire

- Avec son supermarché, La Suze-sur-Sarthe centralise les flux commerciaux des communes alentour.
- Pour autant, ce sont les grands centres commerciaux du Mans qui attirent majoritairement la population.
- La population plus âgée semble rester davantage fidèle aux commerces locaux et apprécie leur proximité immédiate.

Les services de santé ont structuré des pôles secondaires sur les bassins de vie

- De nombreuses communes ont rencontré des difficultés pour maintenir ces services au cours des dernières années. C'est le cas notamment à Etival-lès-le-Mans, à Voivres-lès-le-Mans ou encore à Louplande ou la commune a retrouvé un médecin après 2 ans de carence.
- Certaines communes sur le territoire se sont structurées en pôle de santé secondaire et attirent la population des communes voisines. Les communes de Malicorne-sur-Sarthe et Roëzé-sur-Sarthe, bien dotées en offres de soins, sont particulièrement attractives. Guécélard dispose également de services de santé mais l'offre reste insuffisante.

Plusieurs bassins de vie coexistent sur le territoire. Chacun est composé d'un ensemble contigu de communes reliées au Mans via des infrastructures routières. Ainsi le territoire semble se décliner en un ensemble de **« couloirs »** reliant les communes au Mans qui ne facilite pas les liaisons transverses.

- Il est cependant à noter qu'il existe des **« pôles secondaires »** dans l'intercommunalité. Ceux-là se définissent comme suffisamment éloignés du Mans pour pouvoir maintenir une attractivité significative sur les territoires adjacents. C'est particulièrement le cas à la Suze-sur-Sarthe ou Malicorne-sur-Sarthe.

Ces bassins de vie se caractérisent par des déplacements vers les pôles d'emploi et de consommation, mais aussi par la **vie associative, culturelle, sportive et de loisirs.**

- Sur l'ensemble de ces activités, **l'horizon est de moins en moins limité aux frontières communales** et la tendance est à se déplacer facilement pour aller chercher des activités correspondant aux affinités de chacun.
- Concernant plus particulièrement les **pratiques culturelles**, on note la forte **prééminence du Mans,** notamment pour le cinéma. Cela étant dit, la circulation croissantes dans la métropole ainsi que les difficultés de stationnement constituent des freins de plus en plus notable à sa fréquentation par les habitants du Val de Sarthe.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Analyse subjective des enjeux du territoire

Lien social :

Sentiment de perte de lien social perte de lien :

Le sentiment de perte de lien social est, à quelques exceptions près, le plus largement partagé par les communes de l'intercommunalité. Il en devient un **enjeu territorial majeur.**

- De nombreuses communes déplorent **le manque d'intégration et d'implication d'une part importante des nouvelles populations**, en particulier des jeunes ménages ; que ce soit dans la vie associative, la vie citoyenne ou la vie communale avec le soutien des commerces de proximité et la participation à des manifestations locales.
- Si le **nombre des associations se maintient**, il est de plus en plus **difficile de trouver des volontaires pour renouveler les instances** de direction (Président, trésorier …) et des élus s'inquiètent, à terme, du devenir de ces associations.
- Il domine le sentiment d'un « **esprit consumériste** » ambiant. Les gens sont plus exigeants, « consomment » les services et **évitent de s'investir**.
  - Dans le secteur associatif, cela se traduit par le fait que chacun va d'abord vers ce qui lui plait, ce qui correspond à ses affinités, ce qui est moins cher … avant de s'intéresser à ce qui est organisé en proximité, au niveau communal. « On est connectés à des millions d'amis, mais on ne s'intéresse plus à ses voisins ».
    - A titre d'illustration, 20% seulement des adhérents du club de tennis de table de Fercé-sur-Sarthe sont habitants de la commune, et 35 adhérents sur les 135 du club de vélo de Spay habitent la commune.
  - Dans la vie publique cela se traduit par le fait qu'il est de plus en plus difficile de trouver des volontaires pour s'engager sur les **listes municipales**. Plus inquiétant, des élus constatent que les nouveaux arrivants n'ont « même plus tellement de demandes à nous faire ».

Cette dilution de la cohésion sociale va de pair avec le spectre de « **cité dortoir** ».

- Plusieurs élus constatent que leurs populations travaillent au Mans, consomment au Mans et rentrent chez eux le soir sans tisser de lien avec le reste de la population communale. Ils semblent « loger dans les communes plus qu'ils n'y habitent ». Ce phénomène est accentué par le fait qu'il y a de plus en plus de renouvellement (« turn over ») dans les lotissements.
- Le week-end, la vie communale se dynamise mais demeure faible. Des évènements structurants permettent encore d'assurer le lien social (messe, marché, etc.) mais pour encore combien de temps ?

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Analyse subjective des enjeux du territoire

Lien social :

Malgré ce phénomène, qui, au-delà du Val de Sarthe, est sociétal, des communes font un constat plus nuancé :

- A Roëzé-sur-Sarthe, la commune a réussi ces dernières années à recréer des formes de liens intergénérationnels grâce à la création d'un parcours de santé et d'une boucle ludique.
- A Chemiré-le-Gaudin, les élus constatent un renforcement du lien social au cours des dernières années lié, selon eux, à une association de parents d'élèves structurant la vie associative ainsi qu'à une « politique d'accueil » favorisant les rencontres au sein de la population.

- **Partout, les principaux facteurs d'intégration et de lien social sont :**
  - **l'école,**
  - **le tissu associatif,**
  - **les commerces et services** de centre-bourg qui, quand ils ont pu se maintenir sont prétexte à se croiser,
  - les « **journées bénévoles** ».

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

KPMG
cutting through complexity

II.
C) Scénarios Retenus

Enjeux / pistes de réflexion pour le projet de mandat

A partir du diagnostic et des 7 thématiques identifiées, **trois scénarios prospectifs** ont été présentés au Comité de pilotage. Ces scénarios ont été construits sur la base des entretiens menés ainsi que sur les travaux de la DATAR « Territoires 2040 », l'objectif étant de proposer des **situations d'évolutions réalistes** pour le territoire du Val de Sarthe.

Dans la démarche, ces scénarios ont servi de **fondement au projet de territoire**. Conscient de la raréfaction des ressources, les élus ont préféré se doter d'**un cap « clair et défini** » susceptible d'orienter les choix présents et futurs afin **d'établir le projet politique le plus cohérent possible.**

Exemples de scénarios	Descriptif	Mots clés
Un territoire structuré et cohérent	Un territoire structuré par ses frontières, qui organise en son sein à la fois son développement économique et le déploiement d'une gamme de services à la population. Il s'appuie sur des synergies pragmatiques entre ses bassins de vie pour optimiser les atouts de chacun et éviter les doublons.	*cohérence, spécialisation et complémentarité entre les communes, identité communautaire, autonomie, polarisation, services « haut de gamme », économies d'échelle, mutualisation*
Un territoire ouvert et pratique	Un territoire ouvert qui trouve ses principaux leviers de développement dans les stratégies des pôles urbains voisins et les multiples flux qui le traversent et qui sait se les approprier pour en tirer profit. Il est en pointe sur la qualité de vie et réajuste continuellement son organisation et son offre de services au gré des évolutions des modes de vie, des attentes des citoyens et du contexte socio-économique ou politique.	*à l'écoute des usagers, mobilités, habitat, services, réponse aux attentes, adaptation permanente aux modes de vie, récréatif, attractivité, économie résidentielle, pragmatisme, cadre de vie*
Un territoire proche et à l'identité forte	Un territoire rural et périurbain, accessible, multipolaire et moderne qui allie les attraits de la campagne avec les atouts de la ville. . Animations, intégration des nouveaux arrivants, multiplication des espaces et des occasions de rencontres et d'échanges… l'esprit de village y est cultivé dans le bon sens du terme de manière très volontaire. Avec l'appui de la CCVS, un équilibre est recherché entre les communes : partout on trouve un niveau de services minimum.	*proximité, convivial, identité communale, intégration, taille humaine, attention portée à chacun, traditions, intergénérationnalité, festivités, mixité sociale, action publique volontariste, tissu associatif*

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Enjeux / pistes de réflexion pour le projet de mandat

Dans **un souci de concertation** et afin **que le plus grand nombre puisse de positionner sur les fondements du projet de territoire** à venir, les trois scénarios ont été présentés au cours **d'un forum aux élus communautaires et municipaux**. Ceux-ci avaient à se prononcer sur :

1) Le scénario qu'ils pensaient le plus à même de décrire **le territoire de la CCVS tel qu'ils le percevaient aujourd'hui**.

2) Le scénario qu'ils pensaient plus à même de décrire **le territoire tel qu'ils le « rêvent » demain**.

Pour ce faire les élus disposaient de 10 points à répartir pour chaque question (le nombre de points le plus important revenant au territoire reflétant au mieux selon eux la réalité actuelle où leurs envies pour demain).

Au cours de cette soirée c'est près de 80 élus du territoire qui se sont prononcés sur l'avenir de la Communauté de communes.

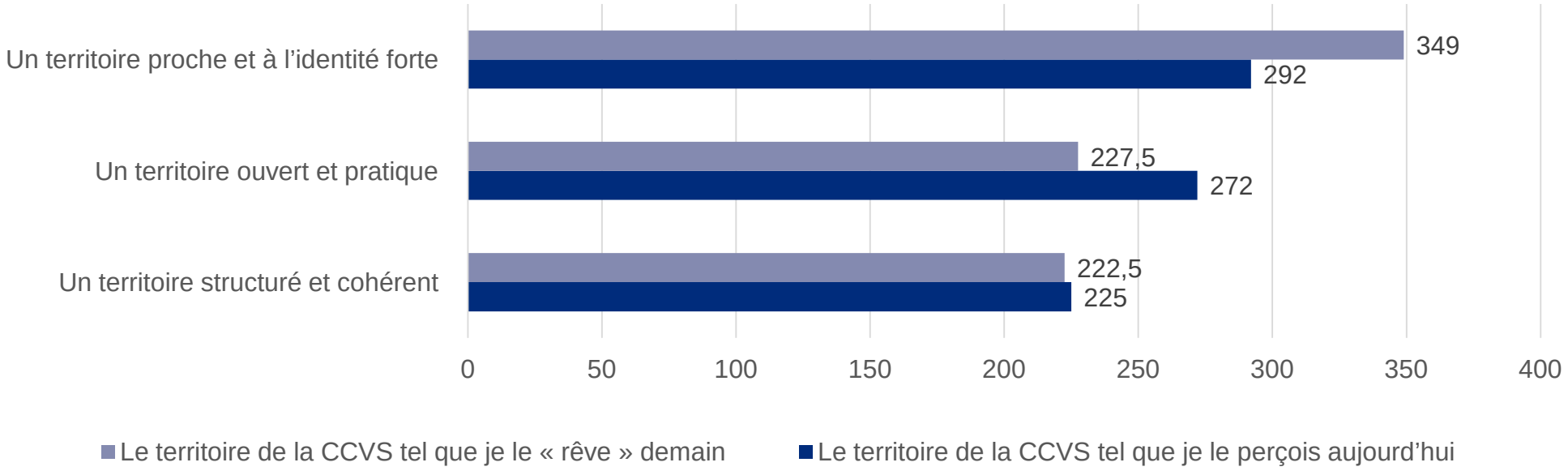

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Enjeux / pistes de réflexion pour le projet de mandat

Au cours du forum des élus, au-delà de la présentation des scénarios, des ateliers ont été organisés durant **lesquels l'ensemble des élus municipaux et communautaires était invité à se prononcer sur des actions concrètes susceptibles de répondre aux enjeux recensés sur le territoire** de la Communauté de communes de Val de Sarthe.

Trois ateliers portant sur trois enjeux ont été présentés :

1. un atelier portant sur **l'enjeu d'organisation territoriale des services à la population,**
2. un atelier portant sur **l'enjeu de développement,**
3. un atelier portant sur **l'enjeu de vitalité et de convivialité / lien social.**

Au cours de cette soirée, c'est près de **250 actions** qui ont été proposées par les élus présents. Celles-ci portaient principalement sur :

1. les services à la population,
2. l'aménagement et l'environnement,
3. le tourisme, la culture, les sports et associations diverses,
4. l'économie et l'emploi.

Groupes de travail animés par les intervenants KPMG au cours du forum des élus

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

KPMG

cutting through complexity

III. Actions retenues pour le mandat

29 actions retenues dans le cadre du projet de territoire

Sur la base des 243 actions recensées lors du Forum des élus, **les Vice-présidents ont eu à se prononcer sur la pertinence de chacune et sur sa faisabilité durant le mandat en cours**.

Ces travaux se sont déroulés sur deux journées et une première série d'actions a été retenue. Il a alors été possible **d'en évaluer les conséquences humaines, financières et fiscales afin de bien anticiper l'ensemble des impacts induits pour le territoire à moyen et long terme**.

A partir de ces travaux le Comité de pilotage ainsi que **le Conseil Communautaire ont été invités à se prononcer sur les actions qu'ils souhaitaient voir mettre en œuvre durant le courant mandat. Finalement, ce sont 29 actions qui ont été retenues et validées par le Comité de Pilotage.**

Assurer le développement économique du territoire

- 9 nouvelles actions retenues pour la CCVS
- 1.6 million € d'investissements nouveaux entre 2016 et 2020
- Impact en fonctionnement en 2016 : + 25 000€

Renforcement d'un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire

- 2 nouvelles actions retenues
- 40 000€ d'investissements nouveaux entre 2016 et 2020 (13 000€ nets des subventions et FCTVA)

Valoriser le cadre de vie en veillant à un aménagement équilibré du territoire

- 9 nouvelles actions retenues
- 1.9 million € d'investissements nouveaux entre 2016 et 2020 (1.6 million € nets des subventions et FCTVA)
- Impact en fonctionnement en 2016 : + 20 000€

Valoriser le potentiel touristique du territoire

- 4 nouvelles actions retenues
- 110 000€ d'investissements nouveaux entre 2016 et 2020 (108 000€ nets des subventions et FCTVA)
- Impact en fonctionnement en 2016 : + 215 000€ (+124 000€ nets des atténuations sur attributions de compensation)

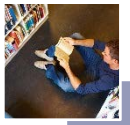

Mettre en œuvre le projet culturel communautaire

- 5 nouvelles actions retenues
- 2.9 millions € d'investissements nouveaux entre 2016 et 2020 (1.8 million € nets des subventions et FCTVA)
- Impact en fonctionnement de +63 000€ en 2016 et de +134 000€ en 2018 nets des recettes.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

29 actions retenues dans le cadre du projet de territoire

Assurer le développement économique du territoire

10 nouvelles actions retenues pour la Communauté de communes
1.6 million d'euros d'investissements nouveaux entre 2016 et 2020
Impact en fonctionnement en 2016 : + 25 000€

Avec impact financier

- **Acquérir du foncier agricole pour aider les coopératives de production et de distribution bio** (dans la limite de 5 000 € par an).
- **Créer une pépinière d'entreprises** sur la Zone d'Activité (ZA) des Noës à Spay
- **Abonder le nouveau dispositif de Fonds d'avance remboursable Sarthe** mis en place par le Conseil Départemental
- **Prendre la compétence "schéma numérique »** pour desservir l'ensemble de la population en Très Haut Débit
- **Renforcer le service emploi de l'intercommunalité** en rendant possibles les rendez-vous décentralisés

Sans impact financier

- **Animer une rencontre par an entre commerçants, professionnels et artisans**
- **Mener une réflexion sur le développement des circuits courts de production agricole et la création d'une plateforme de distribution des produits locaux**
- **Aménager 3 zones artisanales de 10 000 m²** dans le prolongement des zones urbanisées (sinon étendre les ZA ou réhabiliter les bâtiments sur des zones existantes) (budget annexe)
- **Maintenir le rythme de deux bâtiments « blancs » tous les trois ans** pour avoir de la disponibilité en permanence (budget annexe)

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

29 actions retenues dans le cadre du projet de territoire

Renforcement d'un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire

2 nouvelles actions retenues pour la Communauté de communes

40 000 € d'investissements nouveaux entre 2016 et 2020 (13 000€ nets des subventions et FCTVA)

Impact en fonctionnement en 2016 : + 10 000€

Avec impact financier

- **Sécuriser l'accès aux soins et permettre une répartition équitable sur le territoire** : création d'un projet de santé de territoire et mise en place d'une étude de projet de maison de santé pluridisciplinaire
- **Favoriser l'accueil des nouveaux habitants** : livret communautaire

Sans impact financier

- **Développer l'offre d'accueil de la petite enfance :** ouverture de MAM sur le mandat
- **Accompagner le vieillissement des populations :** groupe de travail sur l'offre à proposer aux personnes âgées
- **Renforcer les interactions et la solidarité au sein des communes :** réseau des CCAS

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

29 actions retenues dans le cadre du projet de territoire

Valoriser le cadre de vie en veillant à un aménagement équilibré du territoire

9 nouvelles actions retenues pour la Communauté de communes

1.9 million d'euros d'investissements nouveaux entre 2016 et 2020 (1.6 million d'euros nets des subventions et FCTVA)

Impact en fonctionnement en 2016 : + 20 000€

Avec impact financier

- **Mener une réflexion sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et adopter un Plan Local de l'Habitat (PLH)**
- **Développer le Système d'Information Géographique** (SIG)
- **Elargir la compétence communautaire à « l'acquisition immobilière en centre bourg pour la réhabilitation de logements à caractère social »**
- **Aménager deux aires de covoiturage**

Sans impact financier

- **Développer les transports vers l'agglomération du Mans** : aménagement d'équipements connexes (arrêts de bus, signalétique, etc.)
- **Mener une étude de développement de techniques d'entretien de voirie alternatives à budget constant**
- **Mener une réflexion sur la conteneurisation des ordures ménagères (OM) et la collecte en porte à porte du tri sélectif** (budget annexe)
- **Prendre la compétence de l'assainissement collectif** (budget annexe)
- **Mener la réflexion sur la prise de compétence GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

29 actions retenues dans le cadre du projet de territoire

Valoriser le potentiel touristique du territoire

4 nouvelles actions retenues pour la Communauté de communes

110 000€ d'investissements nouveaux entre 2016 et 2020 (108 000€ nets des subventions et FCTVA)

Impact en fonctionnement en 2016 : + 215 000€ (+124 000€ nets des atténuations sur attributions de compensation)

Avec impact financier

- **Créer un Office de tourisme intercommunal**
- **Mettre en place une politique des Ressources Humaines (RH)** en matière touristique et culturelle
- **Développer un tourisme culturel et de loisirs**
  - Transfert du Musée de France Malicorne Espace Faïence
  - Mise en place de fonds de concours pour le domaine des Mésangères

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

29 actions retenues dans le cadre du projet de territoire

Mettre en œuvre le projet culturel communautaire

5 nouvelles actions retenues pour la Communauté de communes

2.9 millions € d'investissements nouveaux entre 2016 et 2020 (1.8 million € nets des subventions et FCTVA)

Impact en fonctionnement : +63 000€ en 2016 et +134 000€ en 2018 nets des recettes

Avec impact financier

- **Créer un Etablissement d'Enseignement Artistique (sans danse):** enseignement musical et lieu ressource pour le théâtre et autres formes artistiques
- **Renforcer les actions DUMI** (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant en milieu scolaire) : intervention, chaque année, non plus dans 7 mais 10 communes
- **Renforcer les actions en arts visuels** : interventions d'artistes dans 2 structures supplémentaires par an (écoles/accueils de loisirs)
- **Réinstaller un festival itinérant d'arts de la rue**

Sans impact financier

- **Développer le Pacte culturel et dispositif CLEA (Contrat Local d'Education Artistique) à signer entre l'Etat et la Communauté de communes**

Les modalités des mises en œuvre de l'ensemble des 29 actions peuvent être retrouvées dans les annexes

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

KPMG

cutting through complexity

IV. Annexes

KPMG
cutting through complexity

IV.
A) Bilan du projet de territoire 2008-2014

Les réalisations du précédent projet de territoire

Domaines	Actions envisagées	Actions réalisées	Perspectives
Culture	•Création d'un centre d'art contemporain	• Ouverture de l'île Moulin'Sart : ▪ centre d'art avec actions de médiation culturelle avec les écoles, résidence d'artistes,… ▪ Moulin ▪ Bar/restaurant/guinguette ▪ Base nautique	•Besoin d'une extension du centre d'art impossible sur l'île à cause du risque d'inondations •SARL (Société à Responsabilité Limitée) est en création pour la reprise de la gestion du Moulin, du bar-restaurant, et de la guinguette. Projet de boutique •Auto-entrepreneur pour la reprise de la gestion de la base nautique en juillet/août
	•Consolidation des pratiques artistiques et harmonisation de son accès	• Etude réalisée sur la création d'un établissement d'enseignement artistique • Recherche de financement (réalisation possible en cas d'obtention d'1/3 de subventions) •Opération chaînon en région en remplacement du festival itinérant Pic Nic Show •Interventions musicales dans les écoles	•Besoin de reloger l'école de musique •Réflexion sur le type d'enseignement musical •Réflexion sur le transfert de(s) école(s) de danse •Proposition d'un lieu accessible aux associations pour le théâtre •Réflexion sur la reprise d'un festival itinérant
	•Enrichissement de l'offre de lecture sur le territoire	•Etude réalisée	•Sans suite
Tourisme	•Création d'un office de tourisme	•Etude réalisée fin 2013 autour d'un Office de Tourisme (OT) de destination Vallée de la Sarthe avec une antenne communautaire	•Réflexion en veille dans l'attente de l'arbitrage des élus •Transfert de l'Espace Faïence en réflexion
Economie/ Emploi	•Création et aménagement d'une ZAC (Zone d'Aménagement Economique) sur Voivres et d'une ZA à Spay •Construction d'un hôtel d'entreprises tertiaire •Prêts d'honneurs pour créateurs et repreneurs d'entreprise •Reprise des services de l'ADESS	•Abandon du projet de ZAC •ZA sur Voivres et Roëzé en fin de commercialisation et création de 4 bâtiments accueil sur Roëzé •Etude sur la ZA à Spay et l'hôtel d'entreprise et dépôt du permis d'aménager •Création de l'espace emploi •Création d'un club d'entreprises	•En attente de la validation des élus sur la ZA de Spay pour un démarrage des travaux fin 2015

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Les réalisations du précédent projet de territoire

Domaines	Actions envisagées	Actions réalisées	Perspectives
Economie/ Emploi	•Réflexion sur une unité de méthanisation à Spay •Etude de la mobilité sur le territoire •Travail sur les formations et les freins à la mobilité •Communication sur les entreprises •Sensibilisation à la santé et prévention des conduites à risques	•Sans réalisation	•Réflexion à mener autour des zones de covoiturage spontanées et du transport collectif à l'intérieur de la Communauté ainsi que sur les axes domicile-travail •Création d'un projet de santé de territoire en veille (pas de médecins porteurs de projet)
Urbanisme/ Habitat/ Aménagement de l'espace	•Création de réserves foncières •Réflexion sur un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Social) •Réalisation du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) (Pays) •Mise en œuvre d'une ORET (Pays) •Réalisation d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) (Pays)	•Acquisition / viabilisation de terrains pour une ZA et pour la construction de logements sociaux •Analyse des besoins sociaux •Réflexion sur un CIAS sans suite •Plan Climat Energie (PLE) (Pays) •Création d'un service commun ADS (Autorisation du Droit des Sols) •Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCOT	•Réflexion à mener sur l'opportunité d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) •Mise en place du service commun ADS (mai-juin) •Poursuite de l'élaboration du SCOT Sud Sarthe •Adhésion au pôle métropolitain •Réflexion sur le PLH en attente du SCOT •Choix sur l'adhésion ou non au schéma départemental d'aménagement numérique
Environnement	•Mise en place de davantage de Points d'Apport Volontaire (PAV) •Etude d'optimisation •Promotion de l'information sur les nouvelles énergies •Guide des bonnes pratiques sur l'entretien des espaces verts •Diagnostic SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)	•L'étude sur le porte à porte a abouti au renforcement des PAV et au développement des sacs estampillés •Développement de filières de tri •Extension de la déchetterie de Roëzé et transfert de celle de Guécélard •Diagnostic des installations d'assainissement non collectif	•Réflexion à revenir sur la conteneurisation •Réflexion sur la création d'une plateforme déchets verts à Malicorne •Réflexion sur le transfert de l'assainissement collectif
Voirie	•Amélioration de la sécurité sur le réseau routier •Création de pistes cyclables	•Création de la compétence voirie hors agglomération •Pas de réalisation de pistes cyclables	•Réflexion sur l'élargissement de la compétence au centre bourg •Etude sur un besoin éventuel de piste cyclable La Suze-Roëzé

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Les réalisations du précédent projet de territoire

Domaines	Actions envisagées	Actions réalisées	Perspectives
Petite enfance, enfance, jeunesse	•Renforcement des plages du multi accueil •Création d'une permanence juridique du CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) •Organisation d'une journée festive sur l'été regroupant les ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) •Pérennisation de la coordination jeunesse •Ouverture d'un ALSH en août •Réflexion sur les ALSH en juillet, durant les petites vacances et le mercredi •Ouverture des OTSC (Organisation du Traité de Sécurité Collective) sur les vacances de Noël	•Développement des horaires d'ouverture du multi accueil •Développement des permanences RAM et des jeux et rencontres •Prise de compétence « enfance » pour les ALSH du mois d'août •Développement des séjours adolescents	•Réflexion actuelle sur l'extension de la compétence enfance/jeunesse par le transfert des ALSH petites vacances et mois de juillet et des locaux jeunes
Communication	•Systématisation d'un compte-rendu communautaire au début de chaque conseil municipal •Poursuite des rencontres avec les personnels communaux •Création d'un intranet commun	•Etude sur la mutualisation des services •Création d'un service communication	•En attente de l'étude sur la mutualisation des services
Développement durable	•Formation du personnel et des élus •Inscription du développement durable comme axe stratégique à décliner dans toutes les actions	•Approche environnementale de l'urbanisme sur la ZA de Spay	
Extension territoriale	•Etude des possibilités de rapprochement de territoires	•Intégration de 4 communes représentant plus de 9 000 habitants	

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

KPMG

cutting through complexity

IV.
B) Enquête population

KPMG

cutting through complexity

Présentation de la démarche

Méthode et objectifs

Contexte et mise en place du questionnaire

- Dans la démarche du projet de territoire actuellement en cours de réalisation, les élus du Val de Sarthe ont souhaité **prendre connaissance de l'avis de la population** sur les grands domaines pour lesquels la Communauté devrait accentuer son action.
- Un questionnaire a été réalisé, son objectif étant de **faire ressortir les priorités les plus importantes** aux yeux des citoyens.
- Afin d'impliquer le maximum de personnes et d'avoir un panel le plus représentatif possible, les questionnaires ont été distribuées et **réalisés grâces aux élus municipaux**. A raison, de 3 à 4 questionnaires par élu, ce sont finalement **plus de 494 réponses** qui ont été collectées.

Méthodologie

- Au total, près **de 24 actions** ont été soumises à la population, celle-ci devait se prononcer sur chacune en la jugeant de « Pas du tout important » à « Très Important ». Afin de rendre l'ensemble des résultats lisible par tous, **une méthode de notation** à été retenue : la note la plus élevée étant octroyée aux réponses « Très Important » et la plus faible aux réponses « Pas du tout important ».

Notation des réponses obtenues				
Réponses	« Pas du tout important »	« Peu important »	« Important »	« Très important »
Note	-2	-1	1	2

- En attribuant un nombre de points global sur chaque thématique, une telle méthode permet de faire ressortir les écarts. Cette requalification est apparue comme d'autant plus nécessaire, étant donné **qu'entre 33 et 56% des répondants ont qualifié chaque thématique comme étant « importante » à développer.**

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Etude de la représentativité de l'enquête

Répartition par tranches d'âge des répondants (en pourcentage)

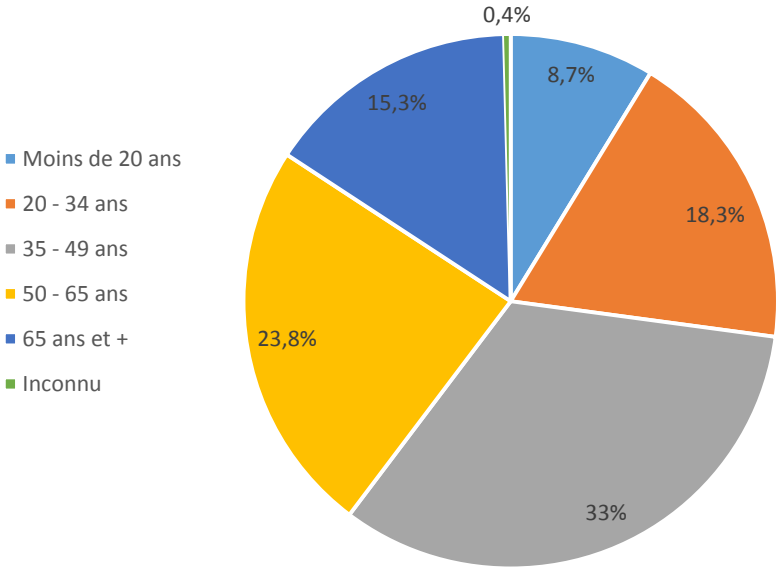

Répartition des questionnaires soumis par commune (en nombre)

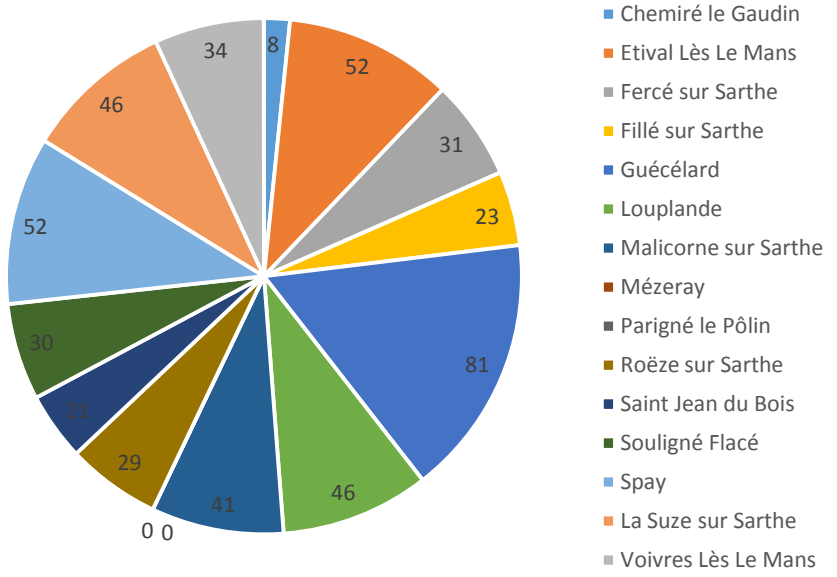

Répartition population par tranche d'âge dans la CCVS (INSEE 2011) en %		Répartition population par tranche d'âge dans les réponses questionnaire en %	
15-30 ans	19 %	Moins 35 ans	27 %
30-44 ans	29 %	35 - 49 ans	34 %
45-59 ans	27 %	50 - 65 ans	24 %
60 ans et +	25 %	65 ans et +	15 %

→ Fusion des 2 premières tranches (moins de 20 ans et 20 – 34 ans) lors de l'analyse

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Etude de la représentativité de l'enquête : les communes

Représentation des répondants au sein des communes de la CCVS (en pourcentage)

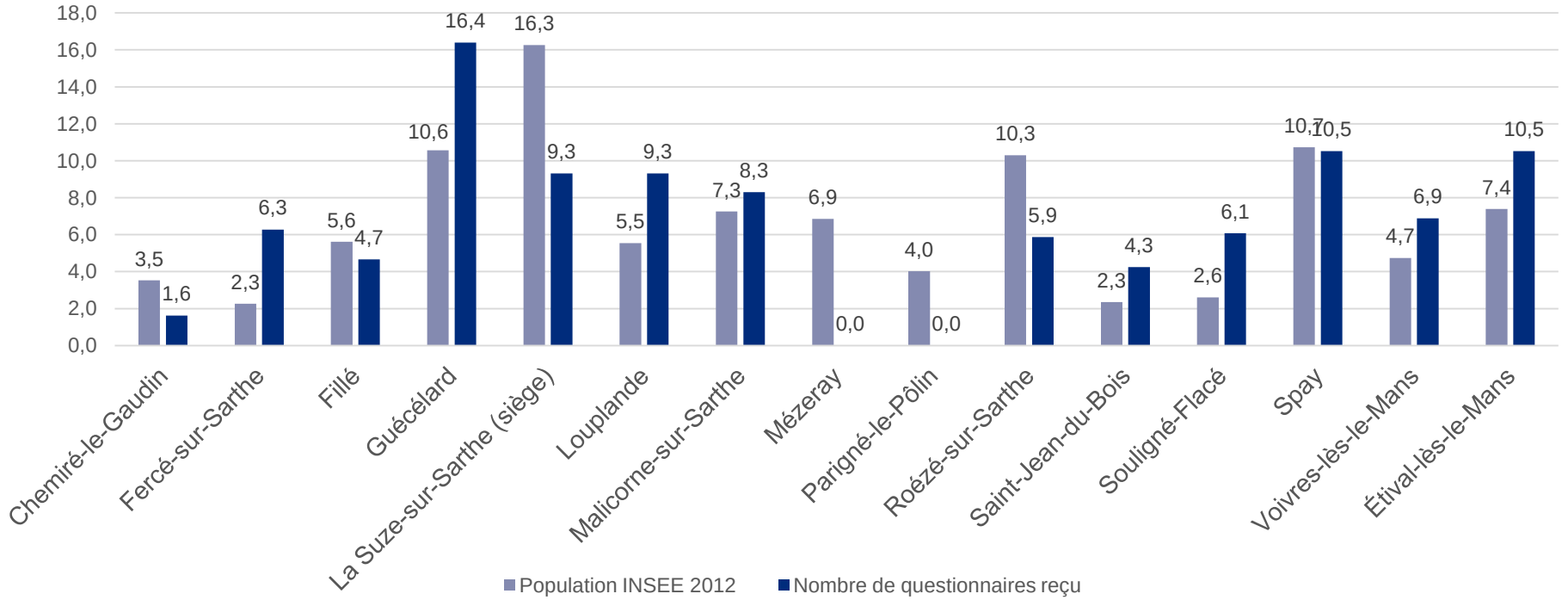

- Les communes de Mézeray et Parigné-le-Pôlin n'ont pas participé à l'enquête.
- Excepté pour Fillé-sur-Sarthe et Chemiré-le-Gaudin, **la plupart des communes sont surreprésentées** au regard de la part de leur population réelle sur la population totale de la CdC.
- Au contraire, les communes de **La Suze-sur-Sarthe et Roezé-sur-Sarthe sont sous représentées** au sein de l'enquête population (15,2 % des questionnaires reçus) alors qu'elles regroupent en réalité 26,6% de la population de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

KPMG

cutting through complexity

Les attentes des habitants sur l’ensemble du territoire

Quels sont, parmi cette liste, les domaines pour lesquels le territoire devrait accentuer son action ?

Priorités des habitants

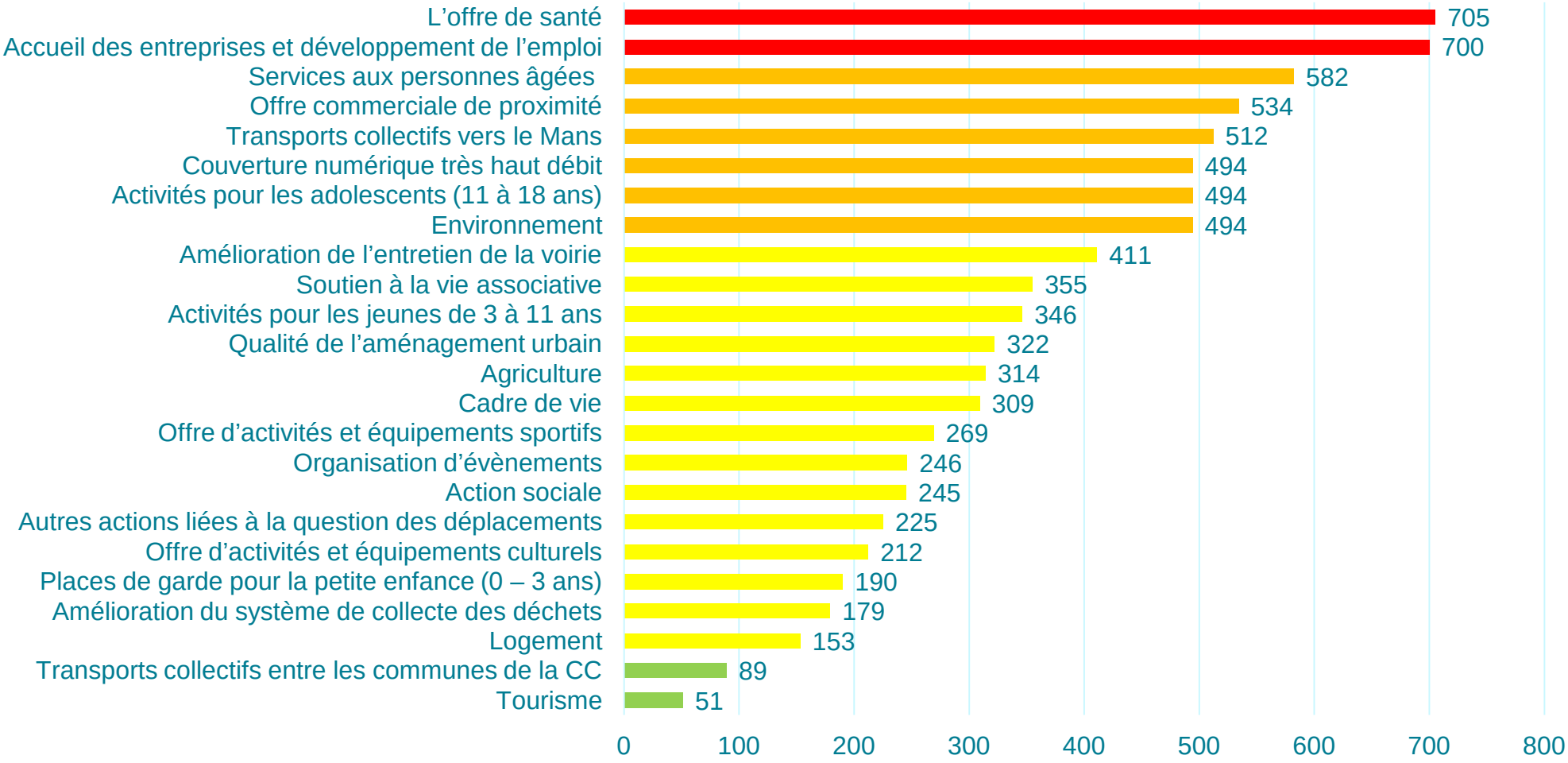

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Analyse des résultats

Analyse globale :

- **Les thématiques offre de santé et accueil des entreprises et développement de l'emploi**, avec plus de 700 points, arrivent nettement en tête des priorités des habitants. En effet, il ressort de l'enquête que respectivement 59% et 55% des répondants estiment qu'il est très important de les développer.

- Il ressort ensuite de l'analyse un groupe de 6 thématiques, obtenant entre 400 et 600 points (couleur…)

- Puis, on note des priorités dégressives, sur les thématiques de l'aménagement urbain/cadre de vie ainsi que sur l'offre d'activités sportives et culturelles.

- Enfin, **les domaines des transports collectifs entre les communes de la Communauté de communes ainsi que le tourisme obtiennent le moins de points.**

  - Les transports collectifs entre les communes de la Communauté recueillent le plus grand nombre de réponses sur les « pas du tout important » (11%) alors que 5,5% des personnes ont répondu en ce sens pour le tourisme.

  - En revanche, 42% des répondants estiment que le tourisme est une thématique « peu importante » contre 34% sur les transports entre les communes du territoire.

Focus sur certaines thématiques :

- Néanmoins, la thématique des transports recueille des avis contrastés.En effet, alors que les transports collectifs entre les communes de la CC sont peu plébiscités, **les transports collectifs vers le Mans** arrivent en 3e position des « très important », avec 44,5% des personnes interrogées.

- Quant aux déplacements doux (covoiturage, cyclistes,…), avec 225 points, ils ne ressortent pas significativement.

- Un décalage est visible sur **l'agriculture**, qui arrive en 13e position selon la méthode de la pondération (314 points), alors qu'elle ressort comme la 9e priorité des « très important » (27,3% des répondants). Ce décalage s'explique par le fait qu'en parallèle, 24,5% des répondants ont qualifié cette thématique comme peu importante.

- Sur les thématiques petite enfance/jeunesse:

  - L'amélioration des **places de garde pour la petite enfance (0 – 3 ans)** apparaît, avec 190 points, comme 3 fois moins importante que l'offre des **activités pour les adolescents (11 – 18 ans**). Cet écart est légèrement inférieur sur les réponses « très important », ces thématiques recueillant respectivement 16,6% et 34,6% des voix.

  - Les **activités pour les jeunes de 3 à 11 ans** sont en position intermédiaire avec 346 points.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Analyse des résultats

Focus sur certaines thématiques :

- Concernant **le logement et la solidarité**, les écarts sont importants. La priorité 3 que constitue le service aux personnes âgées recueille 2 fois plus de points que l'action sociale et 4 fois plus de points que la thématique du logement.

- Sur la priorité intermédiaire **du lien social** (vie associative et équipements au service de la population).

  - Le soutien à la vie associative se démarque, avec 355 points et 21% de la population considérant cette thématique comme « très importante ».

  - Sur les équipements, le sport obtient une pondération plus importante (269 points) que la culture (212 points). Bien qu'autant de répondants aient qualifié ces thématiques comme « très importantes » (17%), l'écart se joue sur les réponses « important » (53 contre 47%, au bénéfice du sport) et « peu important » (31% contre 26%).

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

KPMG

cutting through complexity

Priorités par regroupements géographiques

La délimitation de groupes géographiques

<u>3 groupes géographiques ont été identifiés sur le territoire</u>:

- **Groupe Centre**: Roézé-sur-Sarthe, La Suze-sur-Sarthe, Fercé-sur-Sarthe et Chemiré le Gaudin
- **Groupe Ouest**: Saint-Jean du Bois, Mézeray et Malicorne sur Sarthe
- **Groupe Est:** Souligné-Flacé, Louplande, Etival-lès-le-Mans, Voivres-lès-le-Mans, Spay, Fillé-sur-Sarthe, Guécélard et Parigné-le-Pôlin

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Les 8 premières priorités par groupe géographique

Priorités du Groupe Centre

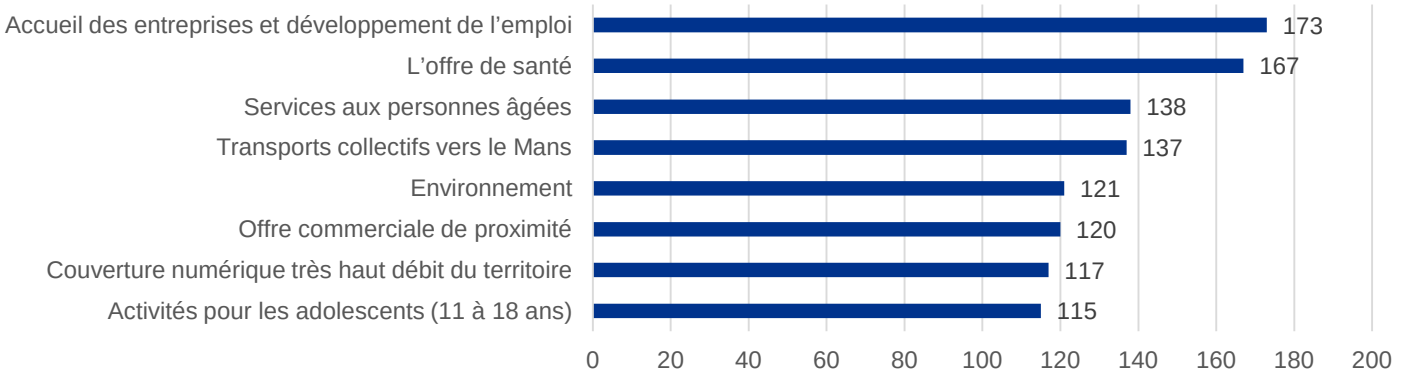

Priorités du Groupe Ouest

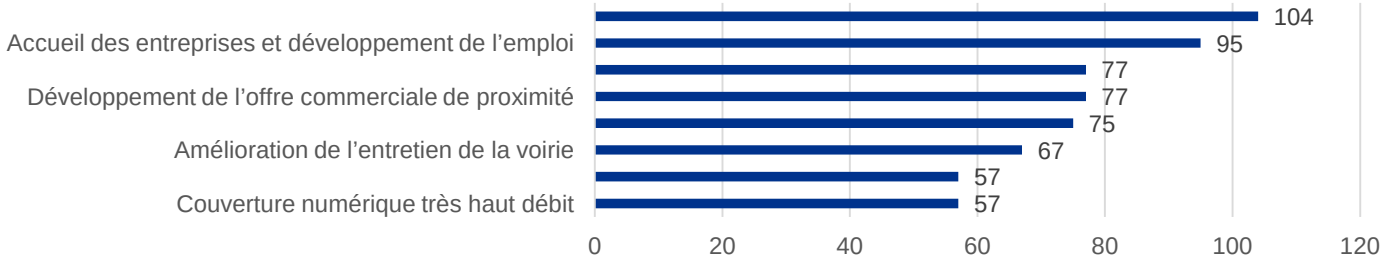

Priorités du Groupe Est

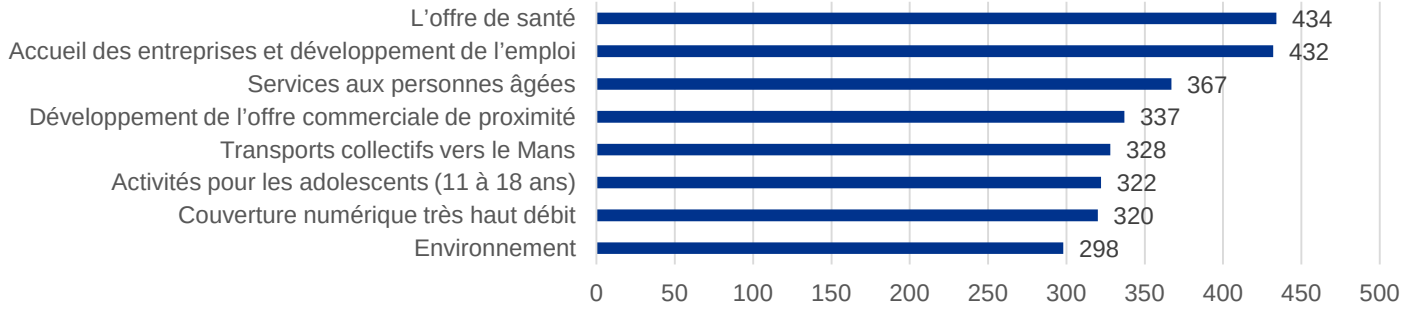

- Globalement, **les trois premières priorités de l'ensemble du territoire se retrouvent de façon consensuelle** tant au Centre qu'à l'Est et à l'Ouest.
- De manière assez attendue, **la volonté de développer des transports collectifs vers Le Mans est moins prioritaire pour le groupe Ouest, contrairement au reste du territoire.**
- Le développement des activités pour les jeunes de 3 à 11 ans apparaît comme **un domaine relativement important pour les groupes Ouest et Est** (classement à la 9e position) contrairement au groupe Centre (20e position).
- **Le groupe Ouest se distingue par sa priorisation de la voirie** (5e position), de façon plus importante que sur l'ensemble du territoire (9e position).

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Les thématiques moins prioritaires par groupe géographique

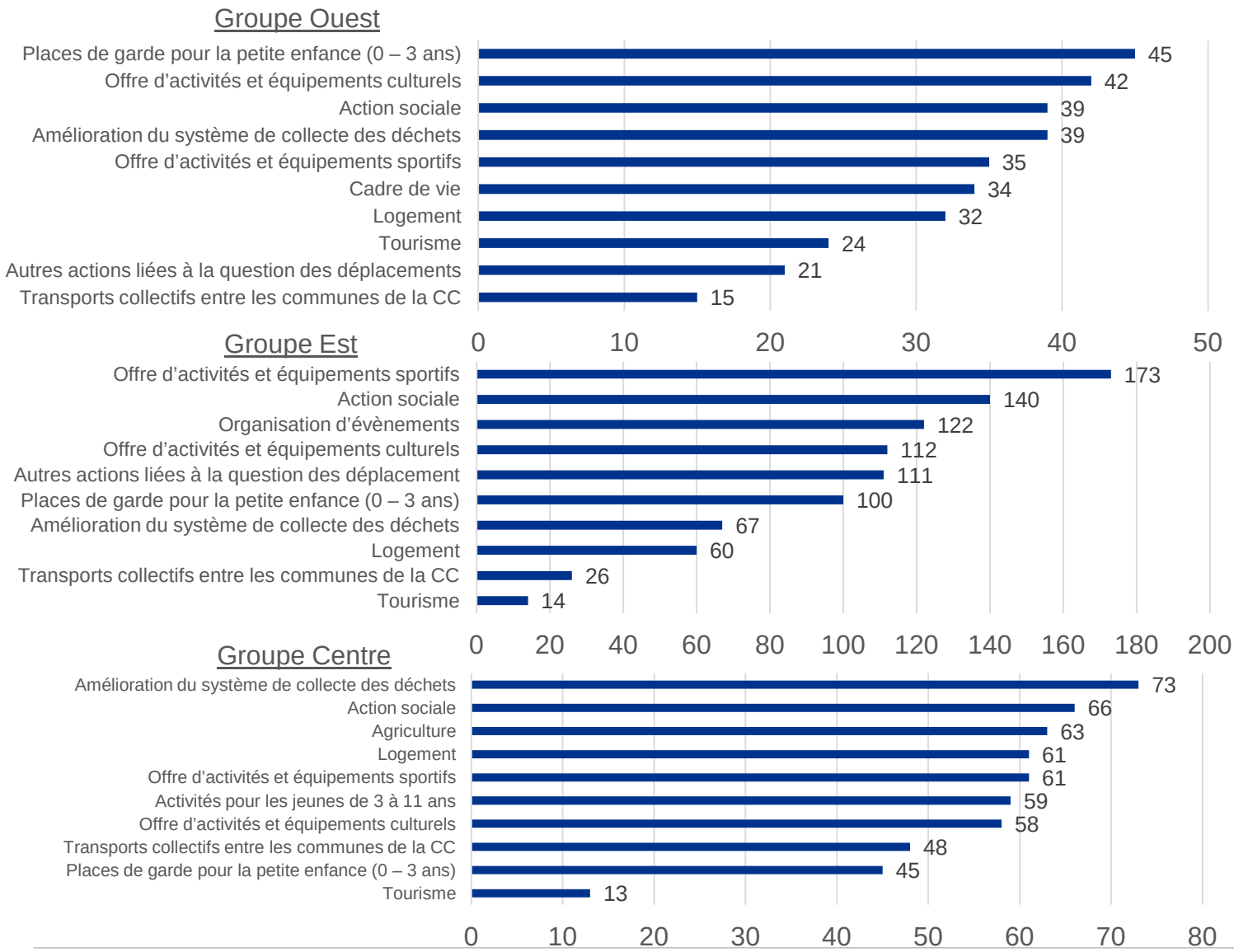

- Concernant l'accueil pour la petite enfance, **le groupe Ouest se distingue en lui réservant un meilleur classement** (15e position) que le groupe Est qui se place dans la moyenne du territoire (20e position). A l'inverse, le groupe Centre accorde très peu d'importance à cette thématique, avant-dernière de son classement.
- **Le constat est identique dans le domaine de la culture.**
- Concernant la thématique du logement, **le groupe Centre la priorise de façon plus importante** que l'ensemble du territoire (18e position contre 24).

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

KPMG
cutting through complexity

Priorités par strates démographiques

La délimitation de strates démographiques

Trois strates démographiques ont été identifiées sur le territoire

Les communes comptant moins de 1000 habitants :

- Saint-Jean-du-Bois
- Fercé-sur-Sarthe, Souligné-Flacé
- Chemiré-le-Gaudin

Les communes comptant entre 1000 et 2000 habitants :

- Parigné-le-Pôlin
- Voivres-lès-le-Mans
- Fillé-sur-Sarthe
- Louplande
- Mézeray
- Malicorne-sur-Sarthe
- Etival-lès-le-Mans

Les communes comptant plus de 2000 habitants :

- Roézé-sur-Sarthe
- La Suze-sur-Sarthe
- Guécélard
- Spay

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Les 8 premières priorités par strate démographique

Communes de moins de 1000 habitants

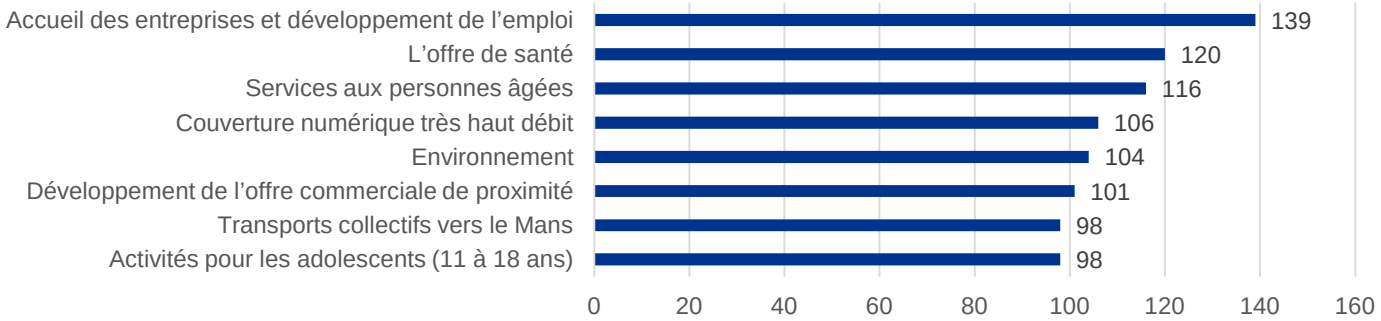

Communes de 1000 à 2500 habitants

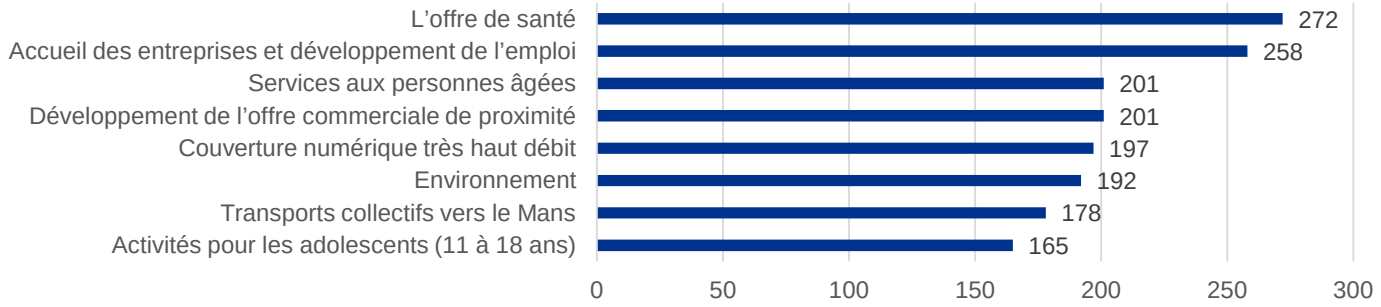

Communes de plus de 2500 habitants

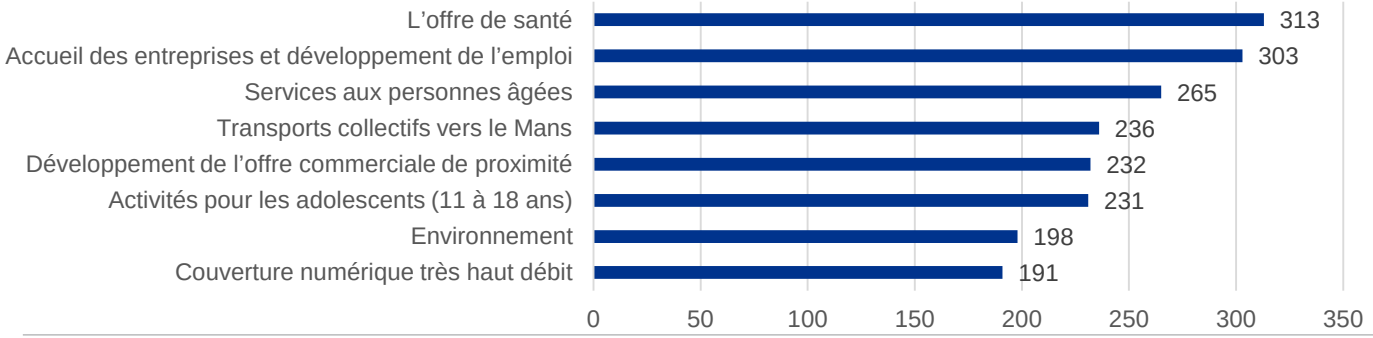

- Globalement, **les trois premières priorités de l'ensemble du territoire se retrouvent de façon consensuelle dans toutes les strates démographiques**.
- **Les transports collectifs vers Le Mans apparaissent comme une priorité de première importance pour les communes de plus de 2500 habitants** (4e position), ce qui rejoint le positionnement global du territoire. Celle-ci est moindre pour les communes de moins de 2500 habitants (7e position).
- Suivant le même raisonnement**, le développement d'activités pour les adolescents est plus prioritaire pour les communes de plus de 2500 habitants** que pour celles de strate inférieure.
- **Il apparaît que la priorité de couverture en très haut débit s'accroît à mesure que l'on descend dans la strate démographique** (8/5/4e positions).

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Les thématiques moins prioritaires par strate démographique

Communes de moins de 1000 habitants

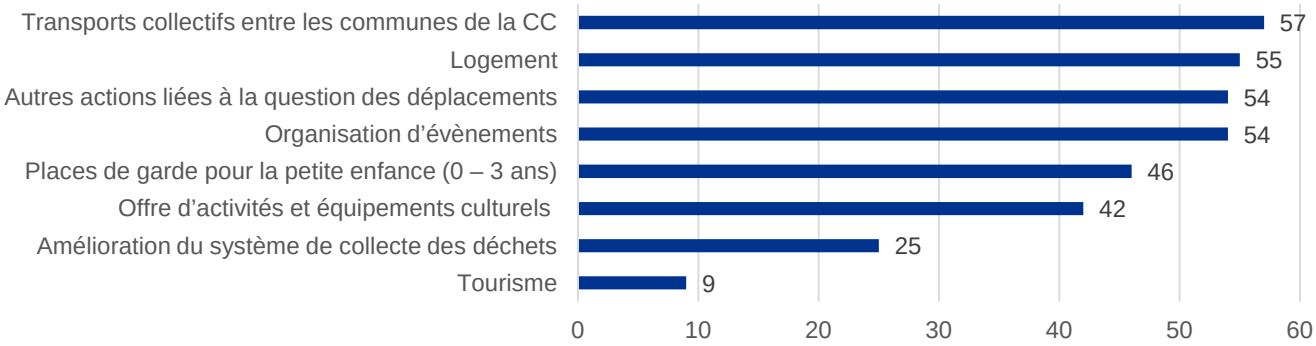

Communes de 1000 à 2500 habitants

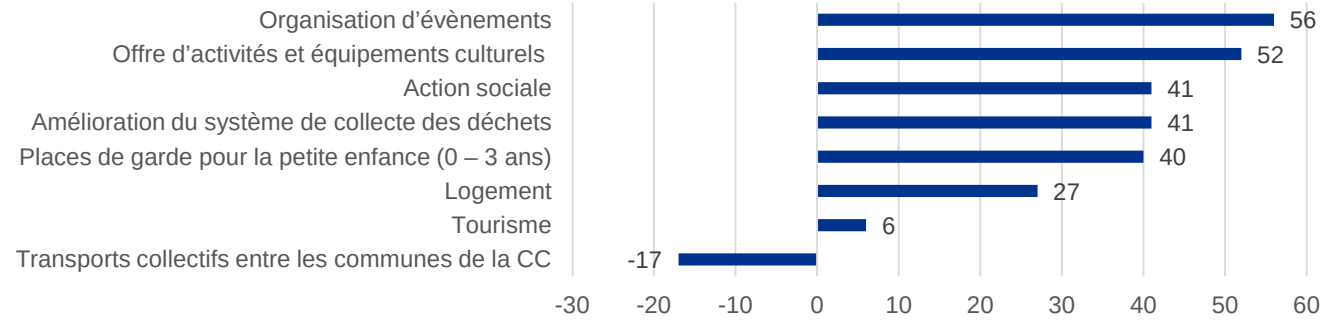

Communes de plus de 2500 habitants

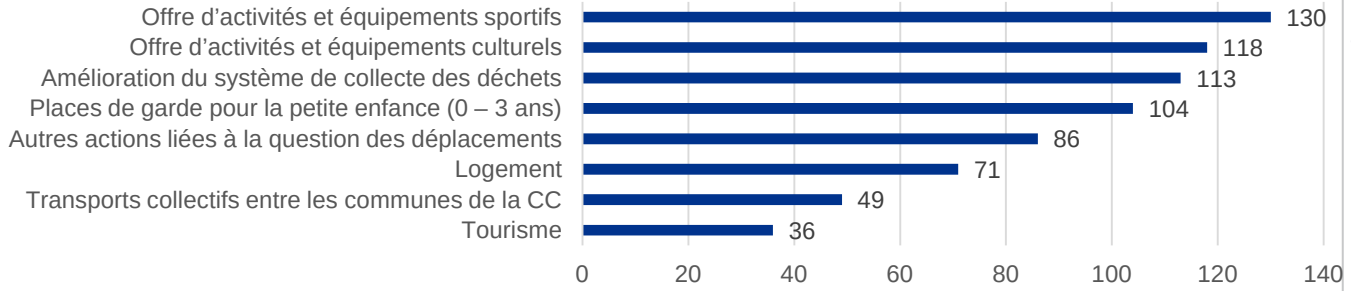

- Globalement, **un consensus apparaît pour placer le tourisme dans la/les dernières places du classement**.
- De la même façon, **la thématique des transports collectifs entre les communes de la Communauté de communes se révèle être une des moins prioritaires** pour les communes de plus de 1000 habitants, tout comme pour l'ensemble du territoire. Celles de moins de 1000 habitants se distinguent toutefois en la classant à la 17e position.
- **Le même constat peut être dressé pour la thématique du logement**.
- **La priorité relative à l'amélioration du système de collecte des déchets décroît à mesure que l'on descend dans les strates démographiques** (19/20/23e position).

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

KPMG

cutting through complexity

Priorités par tranches d’âges

Les 8 premières priorités par tranche d'âge

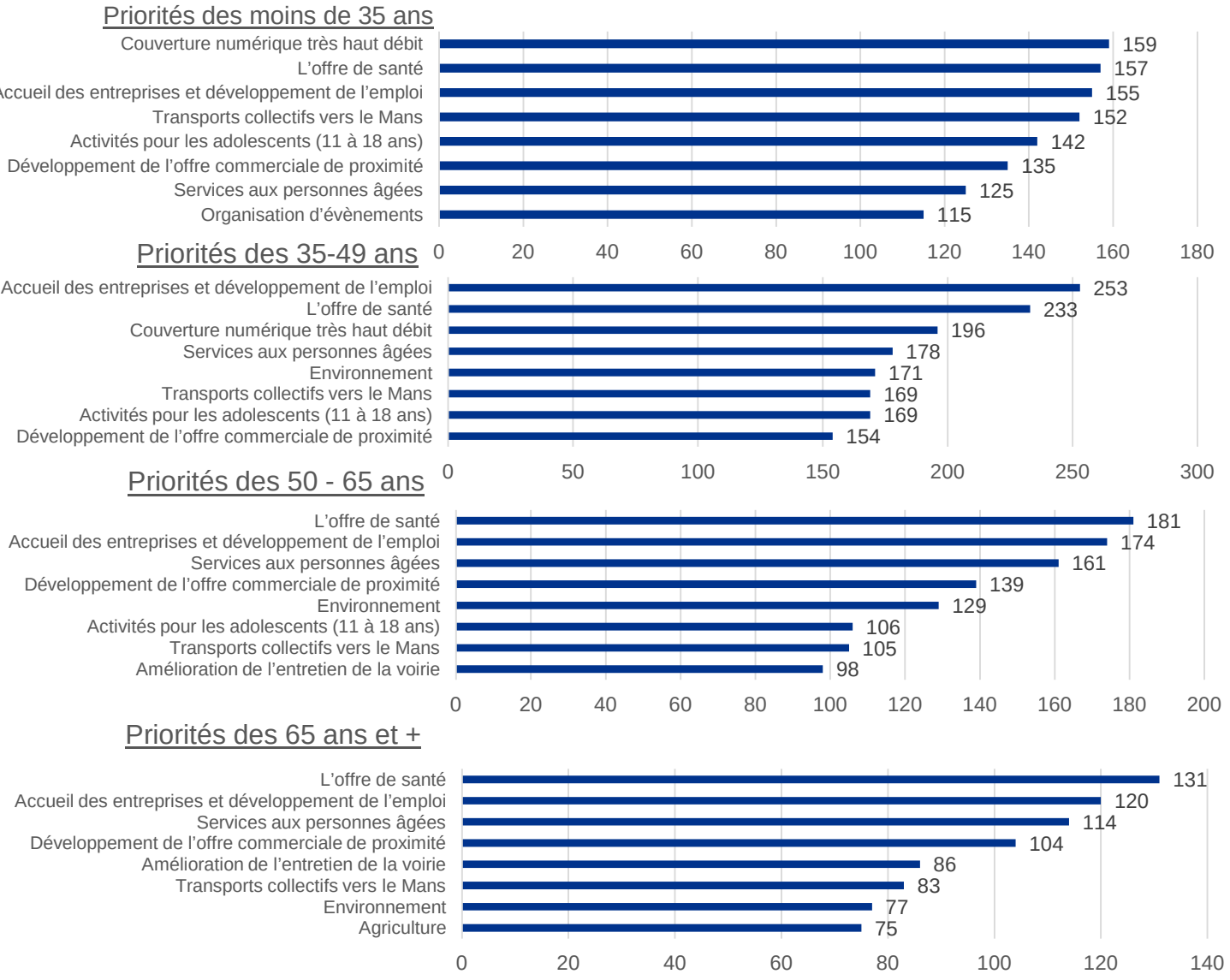

- **La santé et le développement économique sont des priorités quel que soit l'âge des personnes interrogées**.

- Dans l'ensemble, **les thématiques jugées importantes ou très importantes, à quelques nuances près, sont les mêmes pour toutes les générations du territoire**. On note simplement un ordre de priorité qui varie légèrement et quelques spécificités:

  - Logiquement, **la thématique des services aux personnes âgées gagne en importance avec l'accroissement de l'âge** pour se stabiliser à la 3e position pour les 65 ans et +, ce qui correspond au positionnement de l'ensemble du territoire. Néanmoins, **l'offre de santé ainsi que l'emploi et l'économie demeurent prioritaires pour cette tranche d'âge.**

  - Inversement, **l'accès au très haut débit, première priorité des moins de 35 ans**, disparaît des 8 premières priorités à partir de 50 ans.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Les thématiques moins prioritaires par tranche d'âge

Moins de 35 ans

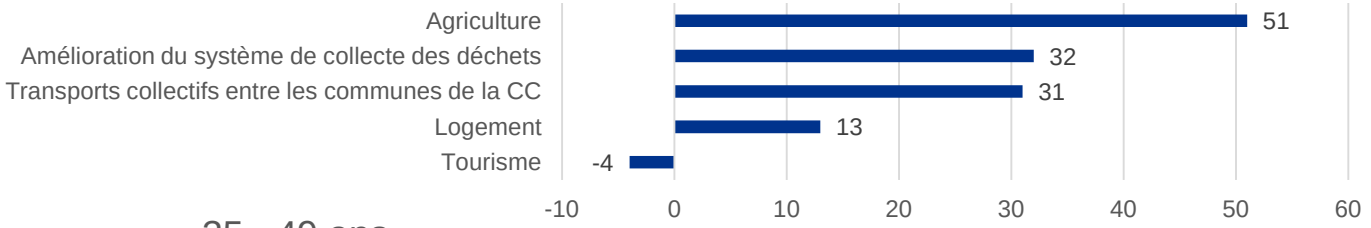

35 - 49 ans

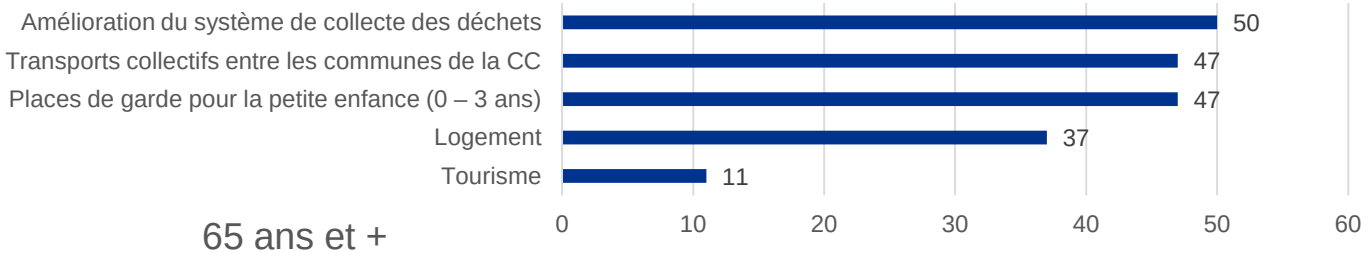

65 ans et +

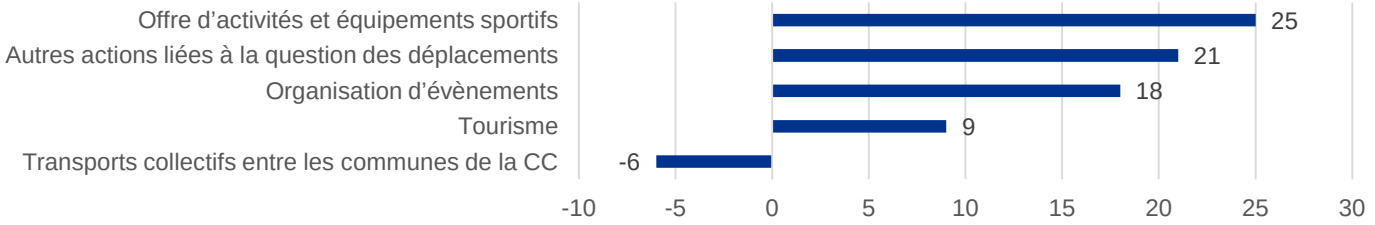

50 - 65 ans

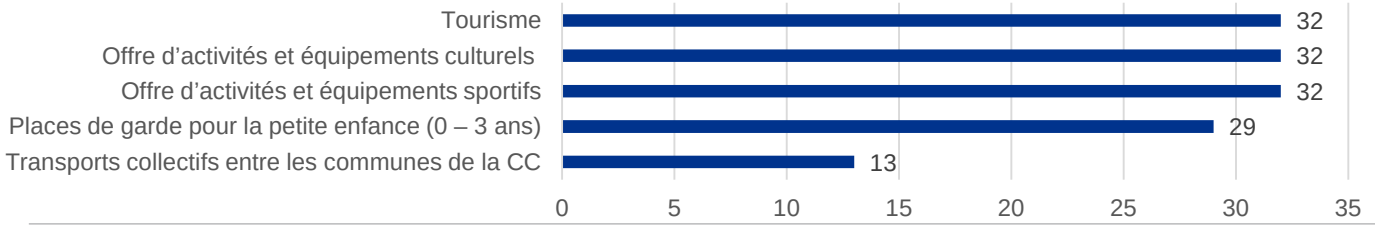

- **Les différentes tranches d'âge se retrouvent sur les thématiques les moins prioritaires**, dégagés dans le diagnostic global.

- Quelques spécificités à noter toutefois, notamment pour **le tourisme qui remonte dans l'ordre des priorités des 50 – 65 ans** (20e position). De même cette tranche d'âge apparaît moins réceptive que les autres à l'offre en matière de culture et de sport.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

KPMG

cutting through complexity

Annexes – Enquête population

Annexes – Priorités par tranches d'âges

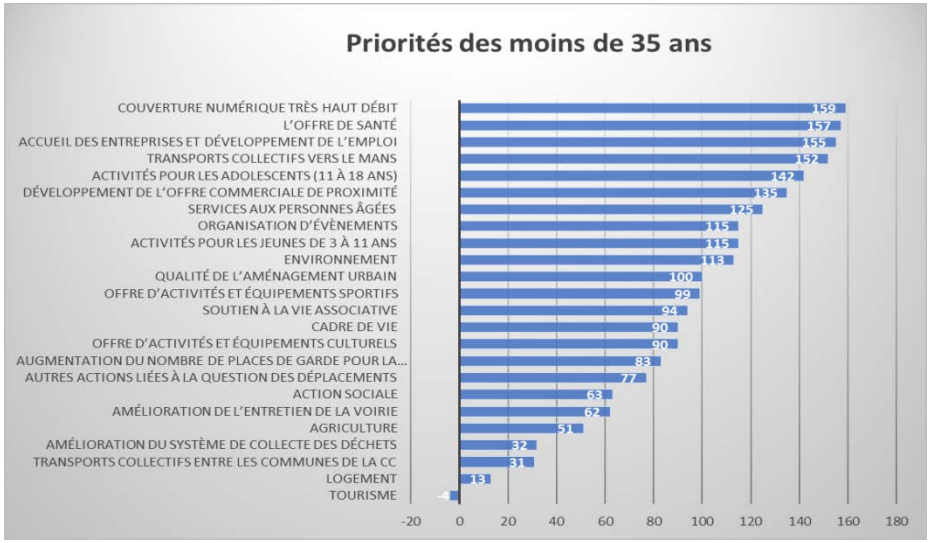

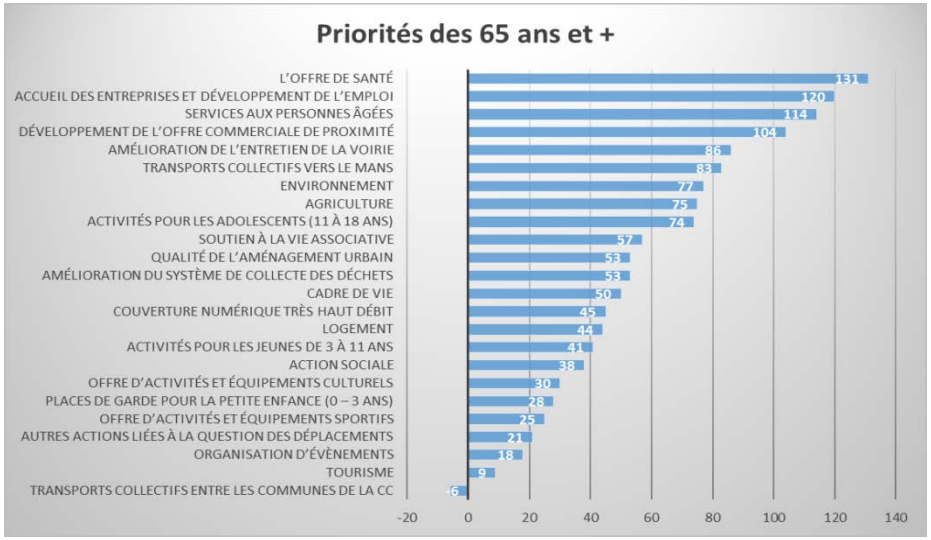

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Annexes - Priorités par groupes géographiques

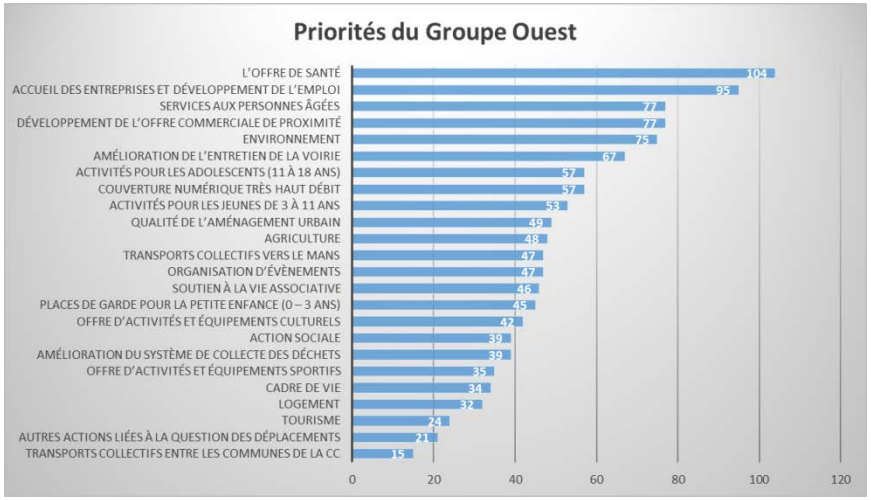

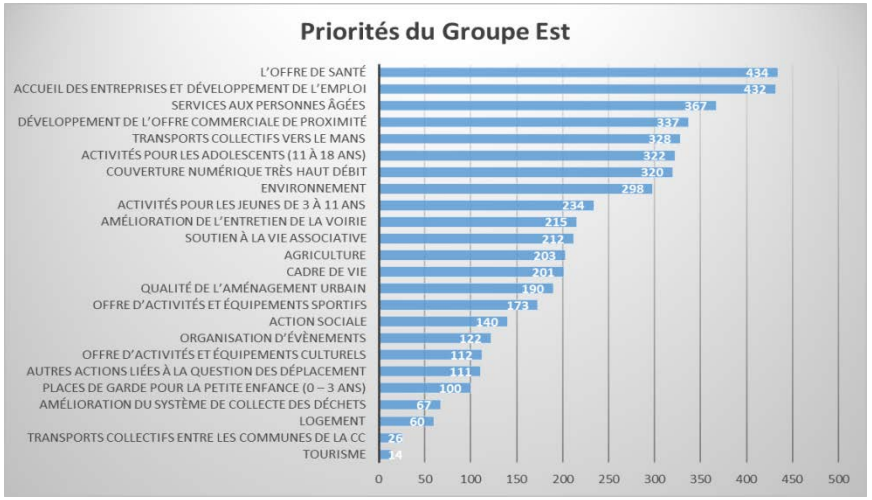

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Annexes - Priorités par strates démographiques

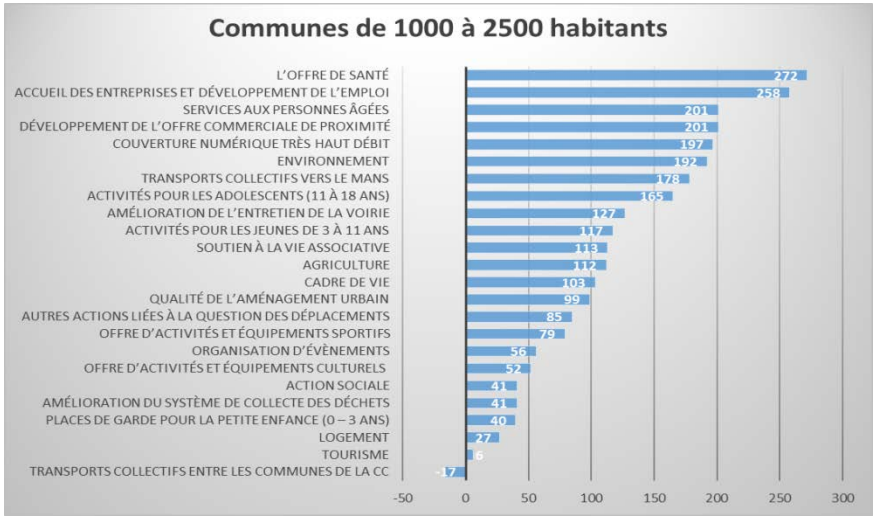

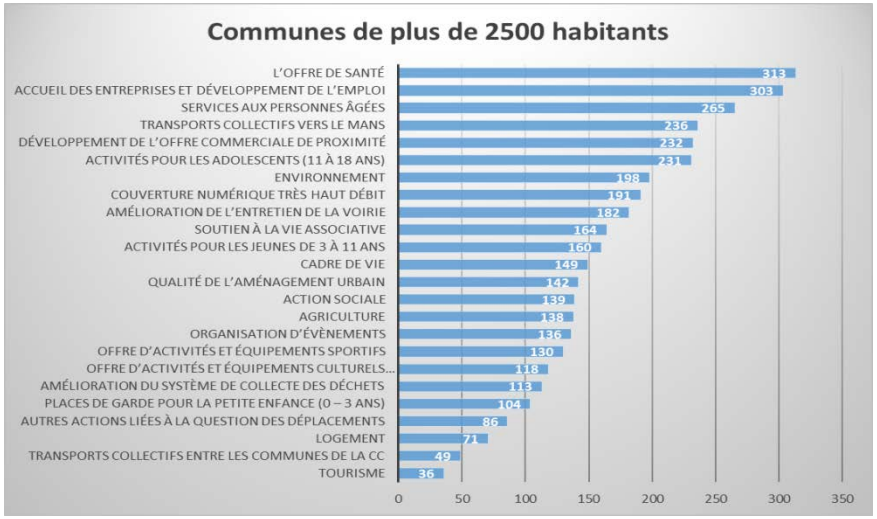

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

KPMG

cutting through complexity

IV.
C) Fiches actions détaillées

29 actions retenues dans le cadre du projet de territoire

Assurer le développement économique du territoire

10 nouvelles actions retenues pour la Communauté de communes
1.6 million d'euros d'investissements nouveaux entre 2016 et 2020
Impact en fonctionnement en 2016 : + 25 000€

Avec impact financier

- **Acquérir du foncier agricole pour aider les coopératives de production et de distribution bio** (dans la limite de 5 000 € par an).
- **Créer une pépinière d'entreprises** sur la Zone d'Activité (ZA) des Noës à Spay
- **Abonder le nouveau dispositif de Fonds d'avance remboursable Sarthe** mis en place par le Conseil Départemental
- **Prendre la compétence "schéma numérique »** pour desservir l'ensemble de la population en Très Haut Débit
- **Renforcer le service emploi de l'intercommunalité** en rendant possibles les rendez-vous décentralisés

Sans impact financier

- **Animer une rencontre par an entre commerçants, professionnels et artisans**
- **Mener une réflexion sur le développement des circuits courts de production agricole et la création d'une plateforme de distribution des produits locaux**
- **Aménager 3 zones artisanales de 10 000 m²** dans le prolongement des zones urbanisées (sinon étendre les ZA ou réhabiliter les bâtiments sur des zones existantes) (budget annexe avec risque financier pour le BP)
- **Maintenir le rythme de deux bâtiments « blancs » tous les trois ans** pour avoir de la disponibilité en permanence (budget annexe)

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions - Axe 1 : Assurer le développement économique du territoire

	Acquérir du foncier agricole pour aider les coopératives de production et de distribution bio
Objectifs	Acquérir du foncier agricole pour aider les coopératives de production et de distribution, notamment les exploitations « bio ».
Échéance (début de mise en œuvre)	L'action sera mise en place à partir de 2016.
Estimation financière indicative	Le budget prévisionnel s'élèverait à 5 000€ par an au maximum.
Elu et agent en charge du dossier	❑ L'élue en charge du dossier sera Mme. Jacqueline Benoist, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et du transport. ❑ L'agent responsable sera M. Sylvestre Baptista.
Evolution de compétences	Une compétence communautaire est a créer en ce qui concerne cette action.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions - Axe 1 : Assurer le développement économique du territoire

	Créer une pépinière d'entreprises sur la ZA des Noës à Spay
Objectifs	Créer une pépinière d'entreprises sur la ZA des Noës à Spay.
Échéance (début de mise en œuvre)	2019
Estimation financière indicative	Pour le budget principal, la subvention d'équilibre se porterait à 31 723 €. Il sera nécessaire d'anticiper sur le budget annexe: ❑ Une dépense prévisionnelle de 1 254 500 € correspondant à la création du bâtiment d'environ 900 m² sur un terrain d'environ 1800 m², composé de bureaux et d'ateliers. (500€/m² pour les ateliers, 1600€/m² pour les bureaux et 1900€/m² pour les pièces humides hors études). ❑ Des recettes potentielles, notamment une subvention DETR (non demandée à ce jour). Le taux 2015 de subvention possible pour ce type d'équipement est de 40% du montant des travaux. En partant de l'hypothèse la plus basse (soit 20%), le reste à charge pour la CCVS s'élèverait à 1 137 250 €.
Elu et agent en charge du dossier	❑ L'élu en charge du dossier sera M. Jean-Yves Avignon, Vice-président en charge de l'économie et de l'emploi. ❑ L'agent responsable sera M. Sylvestre Baptista.
Critères de suivi d'évaluation	❑ Taux de remplissage. ❑ Pérennité des entreprises après leur sortie.
Partenariats	Cette action peut être menée en partenariat avec Sarthe développement, les Chambres consulaires ou encore les clubs d'entreprises.
Evolution de compétences	La compétence communautaire existe déjà en ce qui concerne cette action.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions - Axe 1 : Assurer le développement économique du territoire

	Abonder le nouveau dispositif de Fonds d'avance remboursable Sarthe
Objectifs	Encourager la création d'entreprises en créant un abondement du nouveau dispositif de « Fonds d'avance remboursable Sarthe » mis en place par le Conseil Départemental.
Échéance (début de mise en œuvre)	2016
Estimation financière indicative	Cette action nécessiterait la somme de 5000€ par projet sur la base de un par an (via le nouveau dispositif de « Fonds d'avance remboursable Sarthe »).
Evolution de compétences	La compétence communautaire existe déjà en ce qui concerne cette action.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions - Axe 1 : Assurer le développement économique du territoire

	Prendre la compétence « schéma numérique » pour desservir l'ensemble de la population en Très Haut Débit
Objectifs	❑ Prendre la compétence "schéma numérique". ❑ Déployer 12 000 lignes (à 500€ de reste à charge par ligne) pour desservir l'ensemble de la population en Très Haut Débit (fibre optique).
Échéance (début de mise en œuvre)	A compter de 2016.
Estimation financière indicative	Il est nécessaire d'anticiper une dépense d'investissement de 6 millions d'euros sur 20 ans, soit 300 000€ par an.
Elu et agent en charge du dossier	❑ L'élue en charge du dossier sera Mme. Jacqueline Benoist, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et du transport. ❑ L'agent responsable sera M. Sylvestre Baptista.
Partenariats	Cette action peut être menée en partenariat avec le Conseil Départemental.
Evolution de compétences	Une compétence communautaire (« schéma numérique ») est a créer en ce qui concerne cette action.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions - Axe 1 : Assurer le développement économique du territoire

	Renforcer le service emploi de l'intercommunalité
Objectifs	Renforcer le service emploi de l'intercommunalité avec 1/2 ETP supplémentaire.
Échéance (début de mise en œuvre)	A compter de 2016.
Estimation financière indicative	Cette action nécessiterait le renforcement du service emploi de 0,5 ETP pour un coût annuel de 20 000€.
Elu et agent en charge du dossier	❑ L'élu en charge du dossier sera M. Jean-Yves Avignon, Vice-président en charge de l'économie et de l'emploi. ❑ L'agent responsable sera M. Sylvestre Baptista.
Critères de suivi d'évaluation	Fluidification du fonctionnement du service.
Partenariats	Cette action peut être menée en partenariat avec Pôle Emploi.
Evolution de compétences	La compétence communautaire existe déjà en ce qui concerne cette action.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions - Axe 1 : Assurer le développement économique du territoire

	Animer des rencontres entre commerçants, professionnels, artisans
Objectifs	Organiser une rencontre annuelle entre commerçants, professionnels et artisans.
Échéance (début de mise en œuvre)	A compter de 2016.
Estimation financière indicative	Cette action nécessiterait le temps d'un agent (à raison d'une semaine de travail par an).
Elu et agent en charge du dossier	❑ L'élu en charge du dossier sera M. Jean-Yves Avignon, Vice-président en charge de l'économie et de l'emploi. ❑ L'agent responsable sera M. Sylvestre Baptista.
Critères de suivi d'évaluation	Nombre de collaborations entre commerçants et artisans.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions - Axe 1 : Assurer le développement économique du territoire

	Développer les circuits courts de production agricole
Objectifs	❑ Créer une plateforme de distribution des produits locaux. ❑ Mettre en place une feuille de route pour la commission "économie" ayant pour objectif de : ▪ recenser les dispositifs d'aides disponibles, ▪ d'identifier des porteurs de projets locaux intéressés, ▪ de bâtir le projet en partenariat avec eux (mobilisation des fournisseurs en amont, des clients en aval, et définition des modalités de fonctionnement de la plateforme).
Échéance (début de mise en œuvre)	La réflexion de la commission « économie » est prévue pour les années 2015 et 2016.
Elu et agent en charge du dossier	❑ L'élu en charge du dossier sera M. Jean-Yves Avignon, Vice-président en charge de l'économie et de l'emploi. ❑ L'agent responsable sera M. Sylvestre Baptista.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions - Axe 1 : Assurer le développement économique du territoire

	Développer l'offre de zones d'activité à destination des artisans
Objectifs	Aménager 3 zones artisanales de 10 000 m² dans le prolongement des zones urbanisées par extension des ZA actuelles. Réhabilitation de bâtiments sur les zones existantes.
Échéance (début de mise en œuvre)	2017, 2018 et 2019.
Estimation financière indicative	Le budget d'aménagement de zones artisanales est fixé à 300 000 € par zone. Ces actions seront suivies par des budgets annexes. Le budget principal en portera le risque financier.
Elu et agent en charge du dossier	❑ L'élu en charge du dossier sera M. Jean-Yves Avignon, Vice-président en charge de l'économie et de l'emploi. ❑ L'agent responsable sera M. Sylvestre Baptista.
Critères de suivi d'évaluation	Rythme de remplissage.
Partenariat	Cette action sera à mener en lien avec le SCoT.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions - Axe 1 : Assurer le développement économique du territoire

	Créer des bâtiments"blancs"
Objectifs	Créer des bâtiments « blancs » en nombre suffisant pour avoir de la disponibilité en permanence. Pour cela, il faudra maintenir, a priori, le rythme de deux bâtiments tous les trois ans.
Échéance (début de mise en œuvre)	2016
Estimation financière indicative	Ces actions seront suivies par des budgets annexes. Le budget principal en portera le risque financier.
Elu et agent en charge du dossier	❑ L'élu en charge du dossier sera M. Jean-Yves Avignon, Vice-président en charge de l'économie et de l'emploi. ❑ L'agent responsable sera M. Sylvestre Baptista.
Critères de suivi d'évaluation	Equilibre à terme du budget annexe.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

29 actions retenues dans le cadre du projet de territoire

Renforcement d'un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire

2 nouvelles actions retenues pour la Communauté de communes

40 000 € d'investissements nouveaux entre 2016 et 2020 (13 000€ nets des subventions et FCTVA)

Impact en fonctionnement en 2016 : + 10 000€

Avec impact financier

- **Sécuriser l'accès aux soins et permettre une répartition équitable sur le territoire** : création d'un projet de santé de territoire et mise en place d'une étude de projet de maison de santé pluridisciplinaire
- **Favoriser l'accueil des nouveaux habitants** : livret communautaire

Sans impact financier

- **Développer l'offre d'accueil de la petite enfance :** ouverture de MAM sur le mandat
- **Accompagner le vieillissement des populations :** groupe de travail sur l'offre à proposer aux personnes âgées
- **Renforcer les interactions et la solidarité au sein des communes :** réseau des CCAS

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions – Axe 2 : Renforcement d'un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire

	Sécuriser l'accès aux soins et permettre une répartition équitable sur le territoire
Objectifs	❑ Créer un projet de santé sur le territoire. ❑ Mettre en place une feuille de route pour la commission « social » afin d'analyser les différentes hypothèses qui s'offrent aux collectivités (embaucher un médecin, monter un partenariat avec des professionnels para-médicaux, créer une maison de santé pluridisciplinaire, etc.).
Échéance (début de mise en œuvre)	Selon les réflexions de la commission dédiée, cette action prendra effet en 2015 ou 2016.
Estimation financière indicative	❑ Cette action nécessiterait une étude dont le montant prévisionnel s'élèverait à 40 000€ dont 50% serait subventionné par le Conseil Régional.
Elu et agent en charge du dossier	❑ L'élu en charge du dossier sera M. Emmanuel Franco, Président de l'Intercommunalité du Val de Sarthe. ❑ L'agent en charge n'a pas encore été désigné à ce jour.
Critère de suivi évaluation	Maintien du nombre de professionnels de santé sur le territoire.
Partenariats	Cette action sera menée en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Conseil Départemental.
Evolution de compétences	En fonction des évolutions futures, cette action pourrait éventuellement être sujette à une prise de compétence communautaire.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions – Axe 2 : Renforcement d'un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire

	Favoriser l'accueil des nouveaux habitants
Objectifs	❑ Fournir aux communes un livret communautaire à présenter lors de l'accueil des nouveaux arrivants. ❑ Inviter un élu du bureau communautaire (non résident sur la commune) aux cérémonies d'accueil.
Échéance (début de mise en œuvre)	2016
Estimation financière indicative	❑ Cette action nécessiterait un agent afin de concevoir le livret. ❑ Le budget prévisionnel s'élèverait à 10 000€, correspondant aux frais d'impression du livret.
Elu et agent en charge du dossier	❑ L'élu en charge du dossier sera M. Emmanuel Franco, Président de l'Intercommunalité de Val de Sarthe. ❑ L'agent en charge de la création du livret sera Enora Kholkhal.
Critère de suivi évaluation	Distribution effective du livret.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

29 actions retenues dans le cadre du projet de territoire

Valoriser le cadre de vie en veillant à un aménagement équilibré du territoire

9 nouvelles actions retenues pour la Communauté de communes

1.9 million d'euros d'investissements nouveaux entre 2016 et 2020 (1.6 million d'euros nets des subventions et FCTVA)

Impact en fonctionnement en 2016 : + 20 000€

Avec impact financier

- **Mener une réflexion sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et adopter un Plan Local de l'Habitat (PLH)**
- **Développer le Système d'Information Géographique** (SIG)
- **Elargir la compétence communautaire à « l'acquisition immobilière en centre bourg pour la réhabilitation de logements à caractère social »**
- **Aménager deux aires de covoiturage**

Sans impact financier

- **Développer les transports vers l'agglomération du Mans** : aménagement d'équipements connexes (arrêts de bus, signalétique, etc.)
- **Mener une étude de développement de techniques d'entretien de voirie alternatives à budget constant**
- **Mener une réflexion sur la conteneurisation des ordures ménagères (OM) et la collecte en porte à porte du tri sélectif** (budget annexe)
- **Prendre la compétence de l'assainissement collectif** (budget annexe)
- **Mener la réflexion sur la prise de compétence GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions – Axe 3 : Valoriser le cadre de vie en veillant à un aménagement équilibré du territoire

	Mener une réflexion sur le PLU Intercommunal et adoption d'un PLH
Objectifs	Organiser un débat de principe sur la faisabilité d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ainsi que d'un Plan Local de l'Habitat (PLH).
Échéance (début de mise en œuvre)	Le débat puis l'étude d'un éventuel PLUI et/ou d'un PLH se dérouleront durant l'année 2016.
Estimation financière indicative	Le budget prévisionnel de l'étude s'élèverait à 280 000€ (PLUI + PLH) dont 80% serait subventionné à condition que l'étude soit réalisée sur l'année 2016.
Elu et agent en charge du dossier	❑ Les élues en charge du dossier seront Mme. Jacqueline Benoist , Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des transports ainsi que Mme. Thérèse Gouet Vice-présidente en charge de l'habitat. ❑ L'agent en charge du dossier sera M. Sylvestre Baptista.
Critère de suivi évaluation	PLH adopté avant la fin du mandat.
Evolution de compétences	En fonction des avancées du débat, cette action pourrait éventuellement déboucher sur la création d'une compétence communautaire durant le mandat en cours.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions – Axe 3 : Valoriser le cadre de vie en veillant à un aménagement équilibré du territoire

	Développer le Système d'Information Géographique (SIG)
Objectifs	Renforcer et développer le SIG du territoire.
Échéance (début de mise en œuvre)	2016
Estimation financière indicative	Cette action nécessiterait le renforcement du service en charge du SIG de 0,5 ETP pour un coût annuel de 20 000€.
Evolution de compétences	La compétence communautaire existe déjà en ce qui concerne cette action.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions – Axe 3 : Valoriser le cadre de vie en veillant à un aménagement équilibré du territoire

	Elargir la compétence communautaire à « l'acquisition immobilière en centre bourg pour la réhabilitation de logements à caractère social »
Objectifs	Elargir la compétence communautaire (aujourd'hui limitée à l'achat de terrains) à « l'acquisition immobilière en centre bourg pour la réhabilitation de logements à caractère social », l'ensemble des opérations se faisant en partenariat avec des bailleurs sociaux.
Échéance (début de mise en œuvre)	À partir de 2016.
Estimation financière indicative	Le budget prévisionnel annuel s'élèverait à 300 000€ d'acquisition de terrain, de viabilisation et d'acquisition de logements anciens.
Elu et agent en charge du dossier	❑ L'élue en charge du dossier sera Mme. Thérèse Gouet, Vice-présidente en charge de l'habitat. ❑ L'agent responsable M. Sylvestre Baptista.
Evolution de compétences	Une compétence communautaire est a créer en ce qui concerne cette action.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions - Axe 3 : Valoriser le cadre de vie en veillant à un aménagement équilibré du territoire

	Aménagement de deux aires de covoiturage
Objectifs	❑ Mener une réflexion autour des zones de covoiturage spontanées. ❑ Aménager deux aires de covoiturage comprenant une trentaine de places ainsi que des aménagements pour garer les vélos. La première aire sera créée sur la RD 23 et la seconde sur la RD 323 ou sur la RD 309.
Échéance (début de mise en œuvre)	L'aménagement de la première aire est prévue pour l'année 2017, la seconde pour l'année 2019.
Estimation financière indicative	Le budget prévisionnel s'élèverait à 50 000€ par aire de covoiturage, soit une enveloppe totale de 100 000€.
Elu et agent en charge du dossier	❑ L'élue en charge du dossier sera Mme. Jacqueline Benoist , Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des transports. ❑ L'agent responsable sera M. Nicolas Deschenet.
Critère de suivi évaluation	Taux de remplissage des aires de covoiturage.
Evolution de compétences	Une réflexion sera à mener sur une éventuelle extension de la compétence « Voirie hors agglomération ».

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions – Axe 3 : Valoriser le cadre de vie en veillant à un aménagement équilibré du territoire

	Développer les transports vers l'Agglomération du Mans
Objectifs	Développer et aménager des équipements connexes (arrêts de bus, signalétique, etc.);
Échéance (début de mise en œuvre)	A partir de 2017.
Estimation financière indicative	Cette dépense ne relèverait pas d'une compétence communautaire.
Elu et agent en charge du dossier	❑ L'élue en charge du dossier sera Mme. Jacqueline Benoist , Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des transports. ❑ L'agent responsable sera M. Nicolas Deschenet.
Critère de suivi évaluation	Amélioration de la desserte.
Evolution de compétences	Cette compétence relèverait du Pôle Métropolitain.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions - Axe 3 : Valoriser le cadre de vie en veillant à un aménagement équilibré du territoire

	Mener une étude de développement de techniques d'entretien de voirie alternatives
Objectifs	Mener l'étude et le développement de techniques d'entretien de voirie alternative, notamment en établissant les différents coûts économiques comme écologiques.
Échéance (début de mise en œuvre)	Dès 2016.
Estimation financière indicative	Cette action est prévue à budget constant dans lequel une enveloppe spécifique y serait dédiée (le pourcentage reste à définir).
Elu et agent en charge du dossier	❑ L'élue en charge du dossier sera M. Michel Pavard, Vice-président en charge de de la voirie et des bâtiments communautaires. ❑ L'agent responsable sera M. Nicolas Deschenet.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions - Axe 3 : Valoriser le cadre de vie en veillant à un aménagement équilibré du territoire

	Mener une réflexion sur la conteneurisation des OM et de la collecte en porte à porte du tri sélectif
Objectifs	❑ Assurer le passage d'un ramassage en sac à un ramassage en conteneurs pour les ordures résiduelles (conteneurisation). ❑ Mettre en place une collecte du tri sélectif en porte à porte.
Échéance (début de mise en œuvre)	La mise en œuvre du ramassage en conteneurs aura lieu lors du renouvellement du contrat qui se termine à la fin de l'année 2016.
Estimation financière indicative	L'équilibre du service sera effectué par la TEOM.
Elu et agent en charge du dossier	❑ L'élu en charge du dossier sera M. Mickaël Renaud, Vice-président en charge de l'environnement. ❑ L'agent responsable sera M. Brian Chesneau.
Evolution de compétences	La compétence communautaire existe déjà en ce qui concerne cette action.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions - Axe 3 : Valoriser le cadre de vie en veillant à un aménagement équilibré du territoire

	Mener une réflexion sur la prise de compétence de l'assainissement collectif
Objectifs	Mener l'étude sur les enjeux d'harmonisation tarifaire, de mise aux normes des réseaux aujourd'hui non séparatifs, de réhabilitation des réseaux anciens.
Échéance (début de mise en œuvre)	L'état des lieux se déroulera durant l'année 2016 pour une prise de compétence effective au 01 janvier 2017.
Estimation financière indicative	Cette action nécessiterait un état des lieux technique des réseaux et des STEP à la charge des communes avec un travail de coordination par la CCVS. Le suivi du service d'assainissement collectif relèverait d'un budget annexe.
Elu et agent en charge du dossier	❑ L'élu en charge du dossier sera M. Mickaël Renaud, Vice-président en charge de l'environnement. ❑ L'agent responsable sera M. Brian Chesneau.
Evolution de compétences	Cette action se traduira par une prise de compétence

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions - Axe 3 : Valoriser le cadre de vie en veillant à un aménagement équilibré du territoire

	Mener une réflexion sur la prise de compétence GEMAPI
Objectifs	Alors que la loi NOTRe est en passe de rendre obligatoire la prise de compétence pour les intercommunalités de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, une telle action nécessiterait une prise de compétence de l'intercommunalité. prévention des inondations (GEMAPI). Il s'agira de s'interroger, sous réserve d'applicabilité de la loi, d'une éventuelle prise de compétence.
Échéance (début de mise en œuvre)	A partir de 2018, sous réserve du vote de la Loi NOTRe.
Estimation financière indicative	Cette action nécessiterait : ❑ L'état des lieux des syndicats existants et des charges aujourd'hui portées par les communes (participation syndicat, PPRI, etc.). ❑ Le transfert de compétence : attente de l'état des lieux pour chiffrer les évolutions d'Attributions de Compensation.
Elu et agent en charge du dossier	❑ L'élu en charge du dossier sera M. Mickaël Renaud, Vice-président en charge de l'environnement. ❑ L'agent responsable sera M. Brian Chesneau.
Evolution de compétences	Une compétence communautaire est à créer en ce qui concerne cette action.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

29 actions retenues dans le cadre du projet de territoire

Valoriser le potentiel touristique du territoire

4 nouvelles actions retenues pour la Communauté de communes

110 000€ d'investissements nouveaux entre 2016 et 2020 (108 000€ nets des subventions et FCTVA)

Impact en fonctionnement en 2016 : + 215 000€ (+124 000€ nets des atténuations sur attributions de compensation)

Avec impact financier

- **Créer un Office de tourisme intercommunal**
- **Mettre en place une politique des Ressources Humaines (RH)** en matière touristique et culturelle
- **Développer un tourisme culturel et de loisirs**
  - Transfert du Musée de France Malicorne Espace Faïence
  - Mise en place de fonds de concours pour le domaine des Mésangères

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions - Axe 4 : Valoriser le potentiel touristique du territoire

	Créer un office de tourisme intercommunal
Objectifs	❑ Créer un Office de tourisme intercommunal investi des missions « habituelles » (accueil/information/promotion/coordination des acteurs du tourisme) et également de la politique de développement touristique et culturelle ainsi que la gestion d'équipements. ❑ Dans un second temps il pourrait être envisagé une adhésion à un OT de destination Vallée de la Sarthe s'appuyant sur le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe, voire conduisant des actions de partenariat avec la Vallée du Loir.
Modalités de mise en place	Concrètement, la création de l'OTI suppose : ❑ un siège de l'OTI à Malicorne (existant) et des points d'informations à Fillé (existants) et à La Suze (qui pourrait se situer en mairie, à la gare, au camping ou bien, lorsqu'il aura été aménagé, au port) ; ❑ une augmentation des temps consacrés ; ▪ Alors qu'aujourd'hui on dispose d'un 1 ETP à l'année et de 3 personnes en renfort l'été à Malicorne ainsi que d'une personne d'ors et déjà intercommunale à Fillé, il sera nécessaire d'ajouter un 1/2 ETP sur 4 mois afin que l'OT communautaire soit mobile en se situant là où les flux de visiteurs sont, c'est à dire sur les marchés ou sur les manifestations (un agent sera en charge d'étudier les moyens de locomotion possibles et d'établir un planning). ❑ une politique de développement (dont une meilleure qualification des hébergements, l'encouragement des démarches de labellisation du type Tourisme&Handicap, Station verte, Qualité tourisme, Petite Cité de caractère,…) et de communication à travailler en étroite synergie avec l'office de destination.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions - Axe 4 : Valoriser le potentiel touristique du territoire

Échéance (début de mise en œuvre)	L'objectif est d'acter le transfert de compétence au premier janvier 2016 (sous réserve du vote de la loi NOTRe).
Estimation financière indicative	Le budget prévisionnel annuel s'élèverait à 100 000€ (soit 70 000 € de cotisations versées à l'OTI et 30 000 € de communication destinés à la promotion des équipements du territoire). Cette action serait en partie financée par une retenue sur l'attribution de compensation de la commune de Malicorne de 64 000€.
Elu et agent en charge du dossier	❑ L'élu en charge du dossier sera M. Xavier Mazerat, Vice-président en charge du tourisme. ❑ L'agent responsable sera Mme. Christelle Martin.
Partenariats	Cette action sera menée en partenariat avec : ❑ l'Association Développement Touristique de la Vallée de la Sarthe, ❑ Sarthe développement, ❑ la FDOTSI.
Critères de suivi d'évaluation	❑ Augmentation de la fréquentation du musée de France, de MoulinSart. ❑ Augmentation des nuitées.
Evolution de compétences	Une compétence communautaire est a créer en ce qui concerne cette action.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions - Axe 4 : Valoriser le potentiel touristique du territoire

	Mettre en place une politique RH en matière touristique et culturel (Renforcement du service tourisme/culture)
Objectifs	❑ Organiser, un service "tourisme" communautaire intégrant l'OTI, le Musée de France et MoulinSart. Réflexion globale à confier à une inter-commission "tourisme", "RH" et "culture". ❑ Réorganiser l'organigramme du service tourisme/culture. Il peut y avoir une montée en compétences chez des agents en place mais il y aura besoin d'un appui administratif/secrétariat/financier/comptable pour délester le poste de responsable du service. ❑ Conduire une analyse fine sur les compétences en place, y compris celles actuellement communales qui suivront le transfert de compétences (fiche de poste à établir avec missions précises)
Échéance (début de mise en œuvre)	Les travaux sont à mener avant le 01 janvier 2016.
Estimation financière indicative	Cette action nécessiterait : ❑ des charges transversales pour la CCVS du fait de l'augmentation des effectifs et des travaux administratifs et comptables, ❑ d'envisager 1/2 ETP supplémentaire (soit 20 000€).
Elu et agent en charge du dossier	❑ L'élu en charge du dossier sera M. Noël Tellier, Vice-président en charge de la mutualisation et des ressources humaines. ❑ L'agent responsable sera Mme Florence Lefeuvre.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions - Axe 4 : Valoriser le potentiel touristique du territoire

	Développer un tourisme culturel et de loisirs par le transfert du Musée de France Malicorne Espace Faïence
Objectifs	❑ Transfert de la compétence relative au Musée de France Malicorne Espace Faïence et développement de celui-ci, notamment sur sa communication à une plus grande échelle (organisation d'évènements, campagnes d'affichage, développement du site internet, etc.).
Échéance (début de mise en œuvre)	L'objectif est d'acter le transfert de compétence au premier janvier 2016.
Estimation financière indicative	Cette action nécessiterait : ❑ le transfert de charges de Malicorne : soit 85 000€ de déficit hors amortissement. Les retenues sur AC permettraient de dégager 27 500€ par an. ❑ Une augmentation des dépenses en communication : soit 10 000€ à partir de 2016.
Elu et agent en charge du dossier	❑ L'élu en charge du dossier sera M. Xavier Mazerat, Vice-président en charge du tourisme. ❑ L'agent responsable sera Mme Christelle Martin.
Critère de suivi évaluation	Augmentation de la fréquentation du musée de France.
Partenariats	Cette action sera menée en partenariat avec l'Association Développement Touristique de la Vallée de la Sarthe.
Evolution de compétences	Une compétence communautaire est a créer en ce qui concerne cette action.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions - Axe 4 : Valoriser le potentiel touristique du territoire

	Développer un tourisme culturel et de loisirs par l'octroi d'un fonds de concours au domaine des mésangères à Mézeray
Objectifs	Apporter un fond de concours à la commune de Mézeray pour réhabiliter une partie du domaine des Mésangères.
Échéance (début de mise en œuvre)	Les travaux débuteront en 2018.
Estimation financière indicative	Le fond de concours nécessaire à la réalisation de cette action est estimé à 100 000€.
Elu et agent en charge du dossier	❑ L'élu en charge du dossier sera M. Xavier Mazerat, Vice-président en charge du tourisme. ❑ L'agent responsable sera Mme Christelle Martin.
Critère de suivi évaluation	Augmentation du nombre de nuitées.
Evolution de compétences	Une compétence communautaire pourra être créée en ce qui concerne cette action, mais cela ne sera pas le cas durant le mandant en cours.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

29 actions retenues dans le cadre du projet de territoire

Mettre en œuvre le projet culturel communautaire

5 nouvelles actions retenues pour la Communauté de communes

2.9 millions € d'investissements nouveaux entre 2016 et 2020 (1.8 million € nets des subventions et FCTVA)

Impact en fonctionnement : +63 000€ en 2016 et +134 000€ en 2018 nets des recettes

Avec impact financier

- **Créer un Etablissement d'Enseignement Artistique (sans danse):** enseignement musical et lieu ressource pour le théâtre et autres formes artistiques
- **Renforcer les actions DUMI** (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant en milieu scolaire) : intervention, chaque année, non plus dans 7 mais 10 communes
- **Renforcer les actions en arts visuels** : interventions d'artistes dans 2 structures supplémentaires par an (écoles/accueils de loisirs)
- **Réinstaller un festival itinérant d'arts de la rue**

Sans impact financier

- **Développer le Pacte culturel et dispositif CLEA (Contrat Local d'Education Artistique) à signer entre l'Etat et la Communauté de communes**

Les modalités des mises en œuvre de l'ensemble des 29 actions peuvent être retrouvées dans les annexes

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions - axe 5 : Mettre en œuvre le projet culturel communautaire

	Créer un établissement d'enseignement artistique (EEA)
Objectifs	❑ Créer un enseignement musical dans des conditions adaptées, en lieu et place de l'actuelle école de musique. ❑ Se doter d'un lieu ressource pour le théâtre et autres formes artistiques.
Échéance (début de mise en œuvre)	Les travaux seront menés durant les années 2016 et 2017 pour une ouverture en 2017.
Estimation financière indicative	❑ Cette action nécessiterait la construction d'un bâtiment soit 2,3 millions HT, dont 300 000€ de subventions et 345 000€ DETR. ❑ Sur le volet fonctionnement, le nombre d'élèves en musique serait limité à 300 pour réduire les charges de fonctionnement et permettre le développement d'actions d'éducation artistique et culturelle à rayonnement intercommunal (actions des DUMI).
Elu et agent en charge du dossier	❑ L'élu en charge du dossier sera M. Philippe Bergues, Vice-président en charge de la Culture, du sport et de l'enseignement. ❑ L'agent responsable sera Mme Christelle Martin.
Critère de suivi évaluation	Evolution du nombre d'élèves inscrits.
Evolution de compétences	La compétence communautaire existe déjà en ce qui concerne cette action.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions - axe 5 : Mettre en œuvre le projet culturel communautaire

	Renforcer les actions DUMI
Objectifs	Renforcer les actions DUMI ((Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant en milieu scolaire). Les interventions chaque année ne se dérouleront non plus dans 7 mais dans 10 communes.
Échéance (début de mise en œuvre)	Le renforcement sera effectif à partir de septembre 2016.
Estimation financière indicative	❑ Il faut prévoir en moyenne une augmentation de 3000 € de fonctionnement par école ajoutée dans le dispositif soit 9000 € par an pour 3 écoles (soit un salarié pour environ 6,5h /an). ❑ A cela s'ajoute environ 500 € à 800 € par école d'investissement en matériel soit un budget de 1500€ à 2400€ la première année. ❑ Il est à noter que le véhicule Berlingo ne suffirait plus pour l'ensemble des déplacements. Sans nécessiter l'achat d'un véhicule supplémentaire, il serait nécessaire de défrayer un ou des dumistes qui utiliseraient alors leur propre véhicule de manière récurrente (pour un coût d'environ 1 000€).
Elu et agent en charge du dossier	❑ L'élu en charge du dossier sera M. Philippe Bergues, Vice-président en charge de la Culture, du sport et de l'enseignement. ❑ L'agent responsable sera Mme Christelle Martin.
Evolution de compétences	La compétence communautaire existe déjà en ce qui concerne cette action.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions - axe 5 : Mettre en œuvre le projet culturel communautaire

	Renforcer les actions d'arts visuels
Objectifs	Faire rayonner les actions en arts visuels sur l'ensemble des Communes par le biais du développement d'interventions d'artistes dans les écoles/accueils de loisirs
Échéance (début de mise en œuvre)	2017
Estimation financière indicative	Cette action nécessiterait l'intervention d'un artiste en milieu scolaire/accueil de loisirs (résidence hors les murs) dans 2 structures supplémentaires : soit un budget annuel de 5000€.
Elu et agent en charge du dossier	❑ L'élu en charge du dossier sera M. Philippe Bergues, Vice-président en charge de la Culture, du sport et de l'enseignement. ❑ L'agent responsable sera Mme Christelle Martin.
Evolution de compétences	La compétence communautaire existe déjà en ce qui concerne cette action.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions - axe 5 : Mettre en œuvre le projet culturel communautaire

	Réinstaller un festival itinérant d'arts de la rue
Objectifs	❑ Créer (ou recréer) des manifestations culturelles itinérantes d'arts de rue sur le territoire (type festival Chaînon en Région).
Échéance (début de mise en œuvre)	2016
Estimation financière indicative	Cette action nécessiterait : ❑ 32 000€ pour la rémunération des artistes (pour un rayonnement sur 8 communes), ❑ 28 000€ pour le programmateur, la location de matériel, le régisseur, les techniciens, un cuisiner, les frais de déplacement, …, ❑ 5 000€ pour un emploi non permanent (2 mois environ) pour le suivi/interface avec la structure organisatrice en substitution du festival Chaînon en Région (12 000€).
Elu et agent en charge du dossier	❑ L'élu en charge du dossier sera M. Philippe Bergues, Vice-président en charge de la Culture, du sport et de l'enseignement. ❑ L'agent responsable sera Mme Christelle Martin.
Critère de suivi évaluation	Réalisation sur 8 communes
Evolution de compétences	La compétence communautaire existe déjà en ce qui concerne cette action.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Fiches Actions - axe 5 : Mettre en œuvre le projet culturel communautaire

	Développer le Pacte culturel et Contrat Local d'Enseignement Artistique (CLEA)
Objectifs	❑ Contractualiser avec l'Etat autour d'un dispositif de CLEA inscrit dans un Pacte culturel. ❑ Mettre en place une programmation culturelle sur le territoire portée à la fois par la CdC et les Communes. Un pacte culturel pour mettre en musique l'ensemble (île MoulinSart/MEF et autres actions culturelles conduites sur le territoire) va être signé avec l'Etat pour un engageant d'une durée de 3 années (2015, 2016 et 2017). L'Etat et la CdC seront sur un même niveau de financement.
Échéance (début de mise en œuvre)	Le CLEA et le Pacte culturel sont prévus d'ici la fin 2015.
Estimation financière indicative	Cette action nécessiterait un temps d'animation et de coordination de la part du responsable culture/tourisme.
Elu et agent en charge du dossier	❑ L'élu en charge du dossier sera M. Philippe Bergues, Vice-président en charge de la Culture, du sport et de l'enseignement. ❑ L'agent responsable sera Mme Christelle Martin.
Evolution de compétences	La compétence communautaire existe déjà en ce qui concerne cette action.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

KPMG

cutting through complexity

IV.
D) Prospective financière

Prospective financière

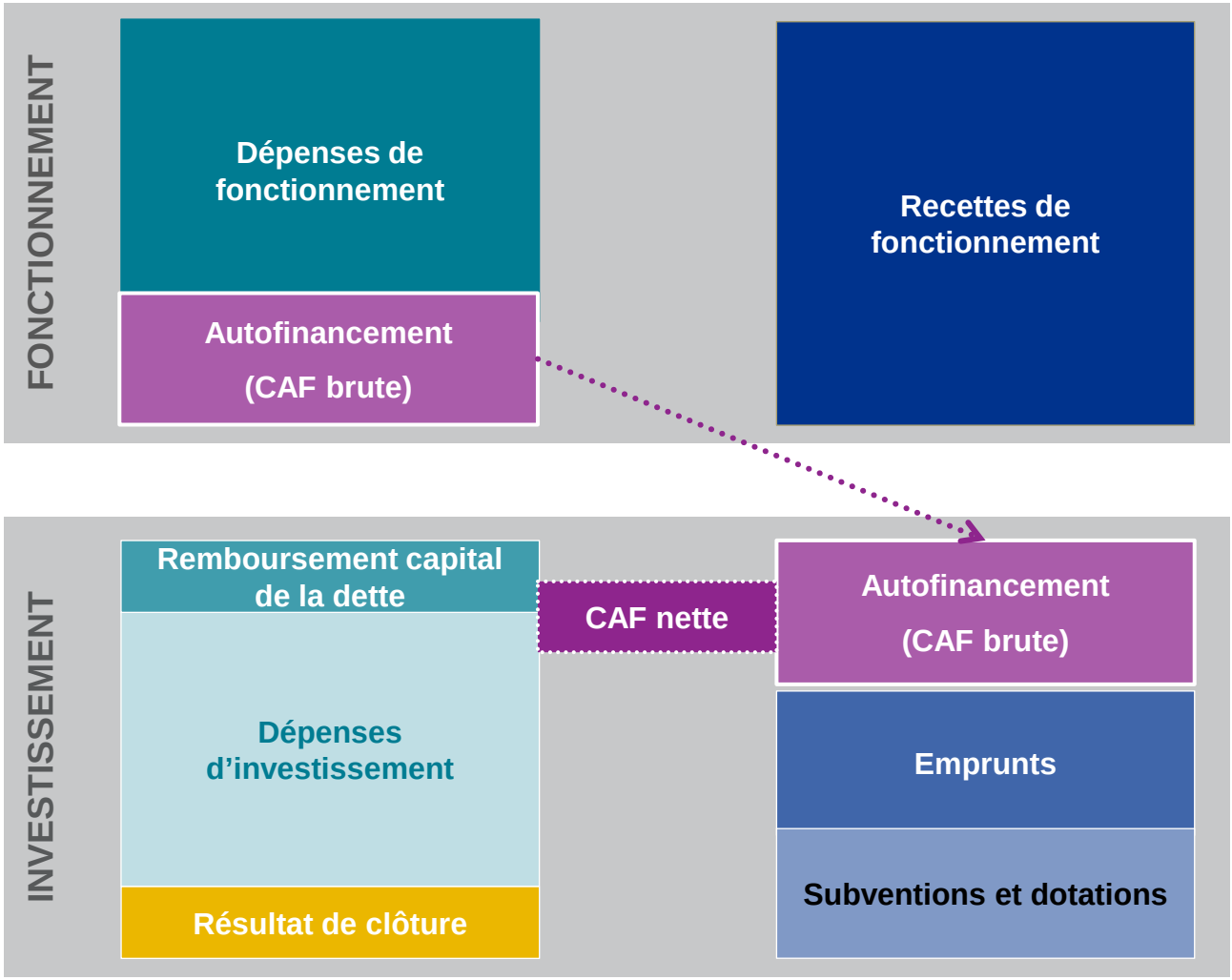

Les hypothèses envisagées et la réalisation de l'ensemble du programme d'actions ne permettent pas à la Communauté de communes de conserver une situation financière satisfaisante.

L'ajustement nécessaire à la préservation des équilibres financiers (CAF nette positive et capacité de désendettement inférieure à 7 ans) **est évalué à 350 K€.**

Afin d'y parvenir, la Communauté de communes pourrait décider :

- ❑ d'une **réduction de son programme d'action** : réalisation de 90% des projets (hors opérations récurrentes)
- ❑ de l'instauration d'une **taxe additionnelle sur le foncier bâti : 1,43 %.**
  - ce taux permet de lever 288 K€ de produit fiscal portés pour 71% par les entreprises du territoire.
  - l'impact pour un contribuable type ayant une valeur locative moyenne (2 386 €) serait de +17 € par an.

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Prospective financière
Résultats

L'effet ciseau entre le rythme de croissance des charges et des recettes serait atténué par le gain de produit fiscal en 2016 sans toutefois s'inverser.

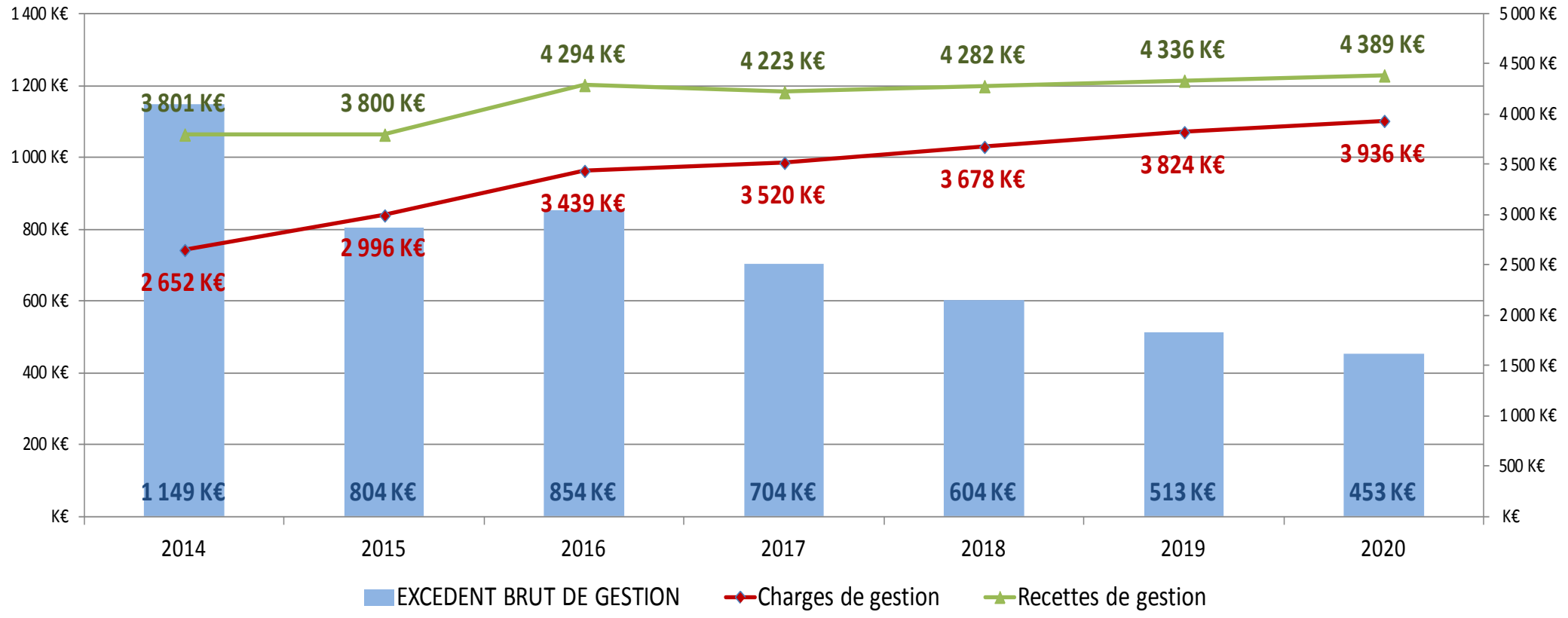

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Soldes intermédiaires de gestion

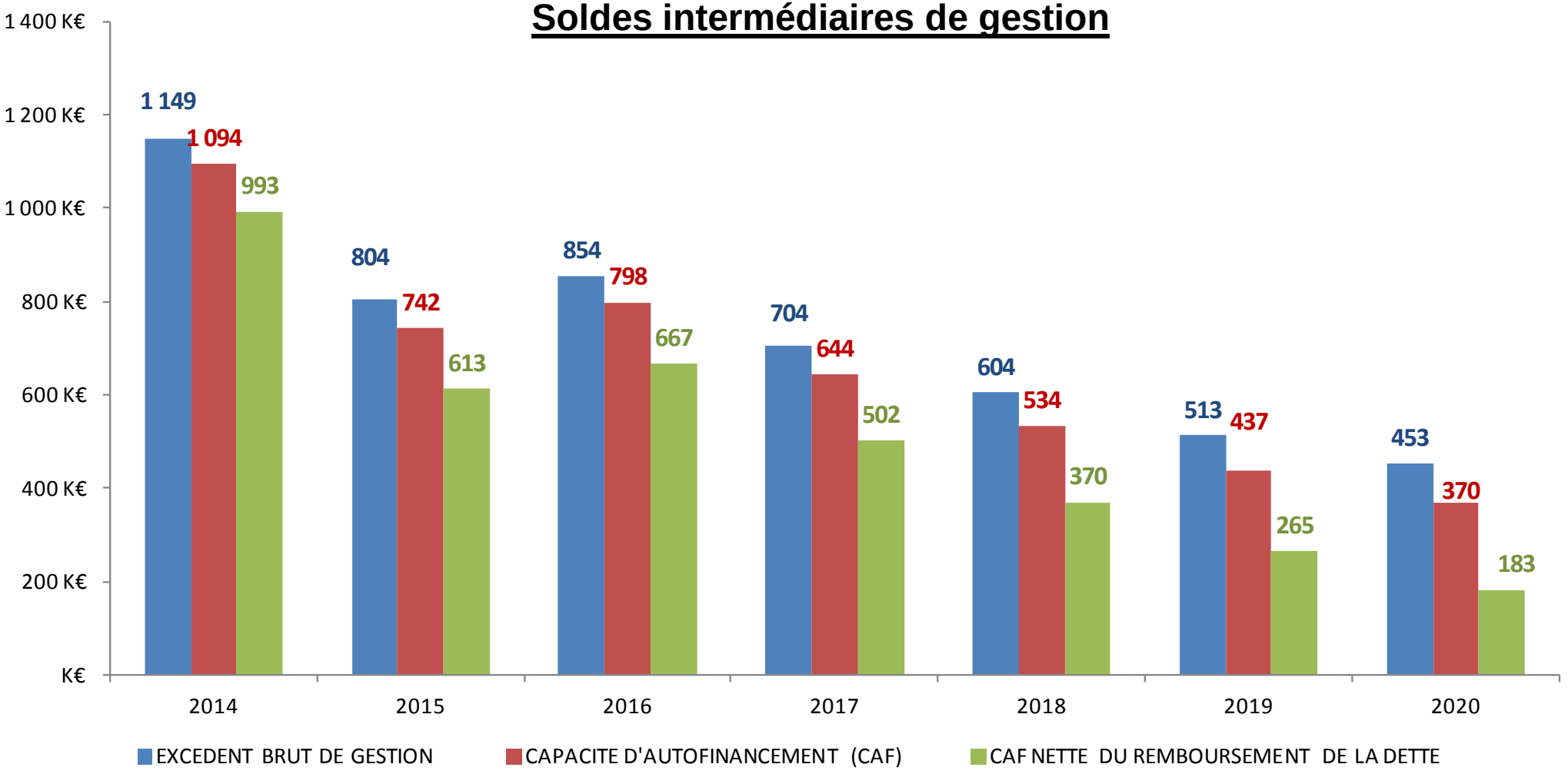

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Prospective financière
Résultats

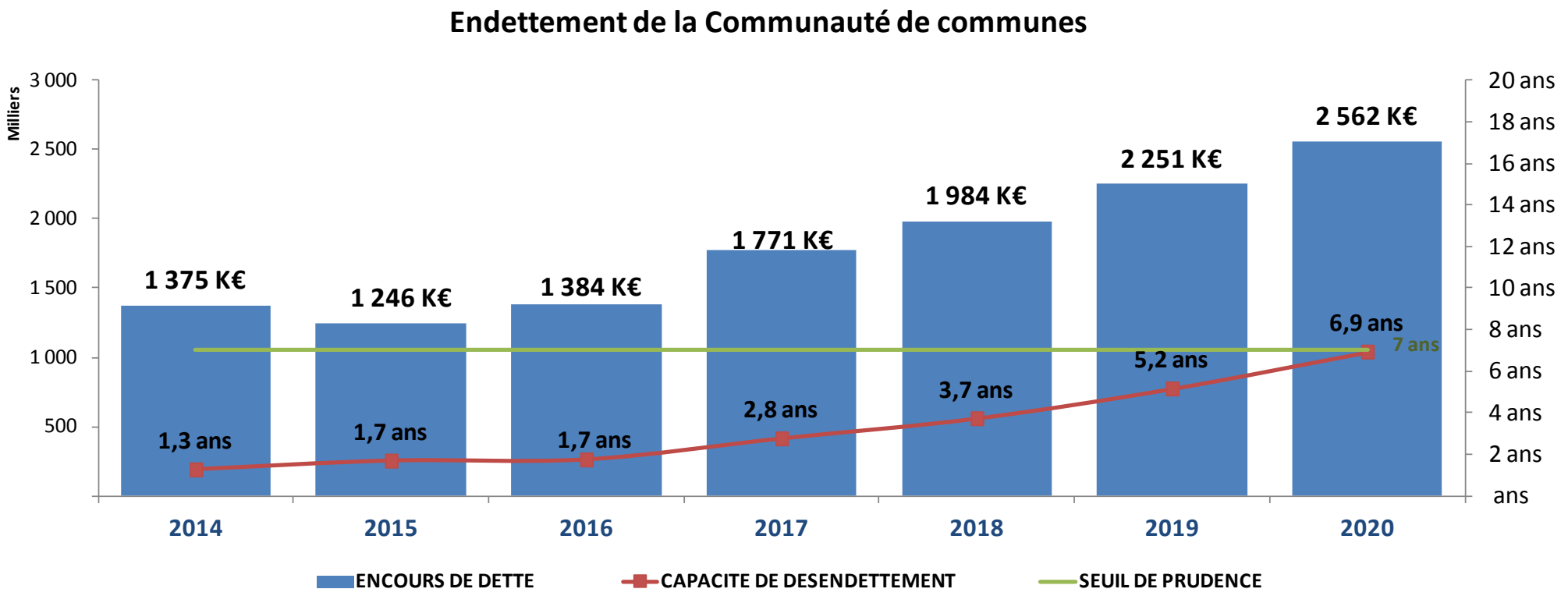

- **9 276 K€ de dépenses d'équipement sur la mandature**
- **2 112 K€ d'emprunts nécessaire**
- **Une capacité de désendettement qui resterait sous le seuil de prudence**

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

KPMG

cutting through complexity

Impacts du programme d’actions

Impacts du programme d'actions

		2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	
TOTAL AXE 1 : Assurer le développement économique du territoire							
Dépenses d'investissement		310 000	310 000	310 000	310 000	310 000	1 550 000
Subventions		-	-	-	-	-	-
FCTVA		-	-	-	-	-	-
Dépenses de fonctionnement		25 485	26 185	26 909	59 659	60 435	198 673
Recettes de fonctionnement		-	-	-	-	-	-
TOTAL AXE 2 : Renforcement d'un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire							
Dépenses d'investissement		-	40 000	-	-	-	40 000
Subventions		-	20 000	-	-	-	20 000
FCTVA		-	6 562	-	-	-	6 562
Dépenses de fonctionnement		10 000	-	-	-	-	10 000
Recettes de fonctionnement		-	-	-	-	-	-
TOTAL AXE 3 : Valoriser le cadre de vie en veillant à un aménagement équilibré du territoire							
Dépenses d'investissement		580 000	350 000	300 000	350 000	300 000	1 880 000
Subventions		224 000	-	-	-	-	224 000
FCTVA		45 931	8 202	-	8 202	-	62 335
Dépenses de fonctionnement		20 000	20 700	21 425	22 174	22 950	107 249
Recettes de fonctionnement		-	-	-	-	-	-
TOTAL AXE 4 : Valoriser le potentiel touristique du territoire							
Dépenses d'investissement		-	-	100 000	-	10 000	110 000
Subventions		-	-	-	-	-	-
FCTVA		-	-	-	-	1 640	1 640
Dépenses de fonctionnement		215 000	222 175	229 601	237 287	245 242	1 149 306
Recettes de fonctionnement		-	-	-	-	-	-
TOTAL AXE 5 : Mettre en œuvre le projet culturel communautaire							
Dépenses d'investissement	147 600	1 842 400	920 000	-	-	-	2 910 000
Subventions	16 600	430 000	215 000	-	-	-	661 600
FCTVA	-	302 227	150 917	-	-	-	453 144
Dépenses de fonctionnement	-	63 000	92 517	143 925	147 107	150 401	596 949
Recettes de fonctionnement	-	-	3 300	9 900	9 900	9 900	33 000

	TOTAL PROJETS	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	TOTAL 2015-2020
Budget principal	Dépenses d'investissement	147 600	2 732 400	1 620 000	710 000	660 000	620 000	6 490 000
	Subventions	16 600	654 000	235 000	-	-	-	905 600
	FCTVA	-	348 158	165 680	-	8 202	1 640	523 681
	Dépenses de fonctionnement	-	333 485	361 576	421 860	466 228	479 029	2 062 178
	Recettes de fonctionnement	-	-	3 300	9 900	9 900	9 900	33 000

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Impacts du programme d'actions

Assurer le développement économique du territoire

10 nouvelles actions retenues pour la Communauté de communes

1.6 million d'euros d'investissements nouveaux entre 2016 et 2020

Impact en fonctionnement en 2016 : + 25 000€

Budget principal	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL 2015-2020	Commentaires
Acquisition de foncier agricole pour aider coopératives de production et de distribution bio								5 K€ maximum par an
Dépenses d'investissement		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000	
Subventions							-	
FCTVA							-	
Dépenses de fonctionnement							-	
Recettes de fonctionnement							-	
Création pépinière d'entreprise sur la ZA des Noës à Spay								subvention d'équilibre (investissement sur budget annexe)
Dépenses d'investissement							-	
Subventions							-	
FCTVA							-	
Dépenses de fonctionnement					32 000	32 000	64 000	
Recettes de fonctionnement							-	
Abondement prêt entreprises							-	5 000 € maximum dans la limite de 1 par an
Dépenses d'investissement		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000	
Subventions							-	
FCTVA							-	
Dépenses de fonctionnement							-	
Recettes de fonctionnement							-	
SDAN Aménagement numérique								6 M€ sur 20 ans soit 300 K€ par an cotisation 0,2 cts /hab
Dépenses d'investissement		300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000	
Subventions							-	
FCTVA							-	
Dépenses de fonctionnement		5 485	5 485	5 485	5 485	5 485	27 424	
Recettes de fonctionnement							-	
Renforcement service emploi								0,5 etp Les dépenses de personnel évoluent de +3,5% par an
Dépenses d'investissement							-	
Subventions							-	
FCTVA							-	
Dépenses de fonctionnement		20 000	20 700	21 425	22 174	22 950	107 249	
Recettes de fonctionnement							-	
TOTAL AXE 6 : Assurer le développement économique du territoire								
Dépenses d'investissement		**310 000**	**310 000**	**310 000**	**310 000**	**310 000**	**1 550 000**	
Subventions		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	
FCTVA		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	
Dépenses de fonctionnement		**25 485**	**26 185**	**26 909**	**59 659**	**60 435**	**198 673**	
Recettes de fonctionnement		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Impacts du programme d'actions

Renforcement d'un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire

2 nouvelles actions retenues pour la Communauté de communes

40 000 € d'investissements nouveaux entre 2016 et 2020 (13 000€ nets des subventions et FCTVA)

Impact en fonctionnement en 2016 : + 10 000€

Budget principal	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL 2015-2020	Commentaires
Etude projet de santé							**-**	50% subvention CR pour étude
Dépenses d'investissement			40 000				40 000	
Subventions			20 000				20 000	
FCTVA			6 562				6 562	
Dépenses de fonctionnement							-	
Recettes de fonctionnement							-	
Livret d'accueil							**-**	10 k€ impression
Dépenses d'investissement							-	
Subventions							-	
FCTVA							-	
Dépenses de fonctionnement		10 000					10 000	
Recettes de fonctionnement							-	
TOTAL AXE 1 : Renforcement d'un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire								
Dépenses d'investissement		**-**	**40 000**	**-**	**-**	**-**	**40 000**	
Subventions		**-**	**20 000**	**-**	**-**	**-**	**20 000**	
FCTVA		**-**	**6 562**	**-**	**-**	**-**	**6 562**	
Dépenses de fonctionnement		**10 000**	**-**	**-**	**-**	**-**	**10 000**	
Recettes de fonctionnement		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Impacts du programme d'actions

Valoriser le cadre de vie en veillant à un aménagement équilibré du territoire

9 nouvelles actions retenues pour la Communauté de communes

1.9 million d'euros d'investissements nouveaux entre 2016 et 2020 (1.6 million d'euros nets des subventions et FCTVA)

Impact en fonctionnement en 2016 : + 20 000€

Budget principal	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL 2015-2020	Commentaires
Etude PLUI/PLH							-	Etude PLUI + PLH = 280K€ 80% subvention uniquement si réalisée en 2016
Dépenses d'investissement		280 000					280 000	
Subventions		224 000					224 000	
FCTVA		45 931					45 931	
Dépenses de fonctionnement							-	
Recettes de fonctionnement							-	
SIG							-	0,5 etp supplémentaire Les dépenses de personnel évoluent de +3,5% par an
Dépenses d'investissement							-	
Subventions							-	
FCTVA							-	
Dépenses de fonctionnement		20 000	20 700	21 425	22 174	22 950	107 249	
Recettes de fonctionnement							-	
Acquisition de terrains et de logements en centre bourg pour la réhabilitation de logements à caractère social							-	300 k€ par an d'acquisition de terrains, viabilisation et acquisition de logements anciens
Dépenses d'investissement		300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000	
Subventions							-	
FCTVA							-	
Dépenses de fonctionnement							-	
Recettes de fonctionnement							-	
Aires de covoiturage							-	Aménagement minimum de deux aires de covoiturage spontané
Dépenses d'investissement			50 000		50 000		100 000	
Subventions							-	
FCTVA			8 202		8 202		16 404	
Dépenses de fonctionnement							-	
Recettes de fonctionnement							-	
TOTAL AXE 2 : Valoriser le cadre de vie en veillant à un aménagement équilibré du territoire								
Dépenses d'investissement		**580 000**	**350 000**	**300 000**	**350 000**	**300 000**	**1 880 000**	
Subventions		**224 000**	**-**	**-**	**-**	**-**	**224 000**	
FCTVA		**45 931**	**8 202**	**-**	**8 202**	**-**	**62 335**	
Dépenses de fonctionnement		**20 000**	**20 700**	**21 425**	**22 174**	**22 950**	**107 249**	
Recettes de fonctionnement		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Impacts du programme d'actions

Valoriser le potentiel touristique du territoire

4 nouvelles actions retenues pour la Communauté de communes

110 000€ d'investissements nouveaux entre 2016 et 2020 (108 000€ nets des subventions et FCTVA)

Impact en fonctionnement en 2016 : + 215 000€ (+124 000€ nets des atténuations sur attributions de compensation)

Budget principal	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL 2015-2020	Commentaires
Office de tourisme intercommunal							-	Cotisation versée à l'OT : 70K€/an +30 k€ communication Evol +3,5% par an Retenue sur AC : 64K€/an
Dépenses d'investissement						10 000	10 000	
Subventions							-	
FCTVA						1 640	1 640	
Dépenses de fonctionnement		100 000	103 500	107 123	110 872	114 752	536 247	
Recettes de fonctionnement							-	
Renforcement service tourisme/culture							-	0,5 etp supplémentaire Les dépenses de personnel évoluent de +3,5% par an
Dépenses d'investissement							-	
Subventions							-	
FCTVA							-	
Dépenses de fonctionnement		20 000	20 700	21 425	22 174	22 950	107 249	
Recettes de fonctionnement							-	
Musée de France Malicorne Faïence							-	85 K€ subv d'équilibre et 10 k€ supplémentaires sur la communication Evol +3,5% par an Retenue sur AC : 27,5K€/an
Dépenses d'investissement							-	
Subventions							-	
FCTVA							-	
Dépenses de fonctionnement		95 000	97 975	101 054	104 241	107 539	505 810	
Recettes de fonctionnement							-	
Domaine des mésangères (fonds de concours)							-	Fonds de concours
Dépenses d'investissement				100 000			100 000	
Subventions							-	
FCTVA							-	
Dépenses de fonctionnement							-	
Recettes de fonctionnement							-	
TOTAL AXE 3 : Valoriser le potentiel touristique du territoire								
Dépenses d'investissement		**-**	**-**	**100 000**	**-**	**10 000**	**110 000**	
Subventions		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	
FCTVA		**-**	**-**	**-**	**-**	**1 640**	**1 640**	
Dépenses de fonctionnement		**215 000**	**222 175**	**229 601**	**237 287**	**245 242**	**1 149 306**	
Recettes de fonctionnement		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Impacts du programme d'actions

Mettre en œuvre le projet culturel communautaire

5 nouvelles actions retenues pour la Communauté de communes

2.9 millions d'euros d'investissements nouveaux entre 2016 et 2020 (1.8 million d'euros nets des subventions et FCTVA)

Impact en fonctionnement : +63 000€ en 2016 et +134 000€ en 2018 nets des recettes

Budget principal	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL 2015-2020	Commentaires
Etablissement artistique							-	Sans danse Les dépenses de personnel évoluent de +3,5% par an
Dépenses d'investissement	147 600	1 840 000	920 000				2 907 600	
Subventions	16 600	430 000	215 000				661 600	
FCTVA		301 834	150 917				452 750	
Dépenses de fonctionnement			24 167	75 038	77 664	80 382	257 250	
Recettes de fonctionnement			3 300	9 900	9 900	9 900	33 000	
Renforcement DUMI							-	Les dépenses de personnel évoluent de +3,5% par an
Dépenses d'investissement		2 400					2 400	
Subventions							-	
FCTVA		394					394	
Dépenses de fonctionnement		10 000	10 350	10 712	11 087	11 475	53 625	
Recettes de fonctionnement							-	
Renforcement arts visuels							-	Les dépenses de personnel évoluent de +3,5% par an
Dépenses d'investissement							-	
Subventions							-	
FCTVA							-	
Dépenses de fonctionnement			5 000	5 175	5 356	5 544	21 075	
Recettes de fonctionnement							-	
Festival itinérant d'arts de la rue							-	32 K€ = rému artistes 28 K€ = organisation 5 K€ = emploi non permanent -12 K€ = festival Chaînon en Région
Dépenses d'investissement							-	
Subventions							-	
FCTVA							-	
Dépenses de fonctionnement		53 000	53 000	53 000	53 000	53 000	265 000	
Recettes de fonctionnement							-	
TOTAL AXE 4 : Mettre en œuvre le projet culturel communautaire								
Dépenses d'investissement	**147 600**	**1 842 400**	**920 000**	**-**	**-**	**-**	**2 910 000**	
Subventions	**16 600**	**430 000**	**215 000**	**-**	**-**	**-**	**661 600**	
FCTVA	**-**	**302 227**	**150 917**	**-**	**-**	**-**	**453 144**	
Dépenses de fonctionnement	**-**	**63 000**	**92 517**	**143 925**	**147 107**	**150 401**	**596 949**	
Recettes de fonctionnement	**-**	**-**	**3 300**	**9 900**	**9 900**	**9 900**	**33 000**	

© 2015 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.